

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc.. have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc.. ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		



1879.

LE FOYER DOMESTIQUE,

JOURNAL MENSUEL.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Archéologie, Biographies, Voyages et Légendes.

UN MORCEAU DE
MUSIQUE
CHAQUE MOIS.

Les lettres doivent être adressées à F. A. CHABOT, gérant du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

QUATRIÈME ANNÉE.

OTTAWA

1er Octobre 1879.

ABONNEMENT

\$2 par An,

PAYABLE D'AVANCE

OU

\$3 dans le cours de l'année.

Les lettres d'argent doivent être enregistrées.

SOMMAIRE.

	PAGES.		PAGES.
Littérature.		Musique.	
Lucey ou la Perle Précieuse, par Madame BOURDON.....	437	Ça fait peur aux Oiseaux, Chansonnette	460
L'Enfant Maudit, (Suite), par de NAVARY.....	444	Variétés.	
Le Loup Blanc (Suite), par PAUL FÉVAL.....	450	L'Encyclopédie de Léon XIII.....	473
Poesie.		Société St. Jean-Baptiste de Québec.....	475
La Nonne et la Fleur, par P. BLANCHE-MAIN.....	450	La Colonisation.....	476
Les Cloches du Soir.....	457	Nouvelle Législation, par Ed. PHILBERT.....	477
Dates historiques, par A. B. ROUTHIER.....	474	Tribulation d'un Journaliste.....	478
Histoire.		Chromos.....	478
Esquisse historique sur les <i>Biens des Jésuites</i> (Suite), par l'abbé BOIX.....	457	Opinions extrêmes.....	479
Esquisse historique et statistique sur les Acadiens.....	464	En temps d'Exposition.....	479
Questions Historiques.....	470	Memorial Nécrologique.	
Dates historiques.....	474	M. l'abbé J. N. Bouliane.....	479
Archéologie.		Louis G. Martin.....	480
Godefroid de Bouillon, et son Epitaphe, à Jérusalem.....	471	Ed. Normand.....	481
Biographies.		Madame Leprohon.....	481
Dr A. E. DELSER, M. D., de la Pointe-aux-Trembles.....	471	Informations spéciales.	
FULTON.....	472	Avis aux Abonnés.....	481
Bibliographie.		Nouvelle Prime pour 1880.....	482
Le Roman d'un vieux Garçon, par Alfred des ESSARTS.....	473	Primes Exceptionnelles et Grand Concours, etc.....	482
Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.....	473	Aux Lecteurs.....	484
		Annonces nouvelles (Voir le <i>Couvert</i>)	
		Maximes et Pensées.	
		Diverses Pensées.....	464
		Recréations.	
		Jeux d'esprit.—No. 4.....	484
		Réponses aux Problèmes No. 3 (Précédente Livraison).....	484

Bulletin des Annonces.

Comme le *Foyer Domestique* pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU *Foyer* les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

ENFIN !

Nous avons atteint les plus bas prix. Nos **Orgues** et nos **Pianos** entièrement neufs et garantis pour cinq ans, sont à la portée de tous les bourses

LES

Meilleurs Instruments,
AUX PRIX

LES PLUS RÉDUITS.

Pianos et Orgues
de la Maison

“ **CORNISH,** ”

L'élasticité de touche, la pureté du son et la beauté de construction de ces instruments ne peuvent être surpassées.

Il ne vous en coûtera rien

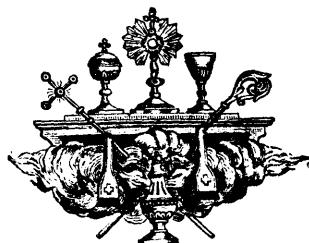
pour les essayer. Nous les envoyons à l'épreuve pour dix ou quinze jours et nous payons le transport, aller et retour s'ils ne sont pas tels que nous les représentons. Nous ne vous demandons pas d'argent, avant que vous n'avez constaté que l'instrument est bien tel que nous le décrivons. Demandez-nous notre nouveau catalogue illustré.

CORNISH & Cie.

Washington, New Jersey.

AVIS IMPORTANT.

On peut obtenir les Instruments ci-dessus mentionnés, par l'entremise de l'Administration du *Foyer Domestique*, à des conditions très libérales, tant pour la facilité des paiements que pour le prix.



Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux. Ornaments Sacrodotiaux, Chandelières, Ostensoirs, Ciboures, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Coeurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Mérino, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire, (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc.) Cire d'abeille pure, Cierges en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes commandes à très bas prix.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes.

A. C. SENECAI & Cie.,
Importateurs et Manufacturiers,
No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

Les Machines à Coudre **SINGER**

281 Rue Notre-Dame,
Montreal.

La nouvelle *Machine à coudre des Familles* de la Compagnie manufacturière *SINGER* dépasse toute concurrence, et le meilleur éloge qu'on en puisse faire est de constater le nombre considérable de *Machines à coudre* vendu durant ces quelques dernières années, savoir :

En 1871, la vente fut de	181,260
En 1872 do do	219,758
En 1873 do do	232,444
En 1874 do do	241,679
En 1875 do do	249,852

Ce simple aperçu fait assez voir combien les *Machines à coudre* de la fabrique *SINGER* sont populaires, puisque la vente va toujours en augmentant, chaque année.

Cette nouvelle *Machine à coudre des Familles* peut exécuter une quantité d'ouvrage que l'on croyait autrefois impossible de faire à la machine. Nous prétendons et sommes en mesure de prouver que c'est la moins chère, la plus belle, la plus délicatement arrangée, la plus parfaitement agencée, la plus facile et la moins fatigante à manœuvrer de toutes les machines à coudre des familles. Elle est remarquable non seulement pour l'étendue et la variété de sa couture, mais aussi à raison de la diversité des tissus avec lesquels elle exécute des coutures également faciles et parfaites, car on peut employer le cordonnet de soie, le fil de toile ou de coton, ténu ou épais, et dans tous les cas on obtient le *point élastique fermé intérieurement*, égal des deux côtés de l'étoffe cousue. Ainsi l'on peut coudre du castor ou du cuir, avec beaucoup de solidité et une parfaite uniformité de points; et le moment d'après cet instrument infatigable peut être ajusté pour de fins travaux sur la gaze ou les fils de la Vierge, ou pour remplir la tarlatane, ou pour froncer, ou pour presque tous les autres ouvrages exécutables avec des doigts agiles.

Quelle que soit l'espèce de la machine des familles, elle est livrée (sans augmentation de prix) avec un *Ourlleur* et *Tresseur*, un *Tournevis*, un *Bidon* plein d'huile, une douzaine d'*Aiguilles* assorties, une *Aiguille plaquée* extra, et des *Instructions* pour se servir de la machine à coudre.

Pour plus amples détails, voyez nos *Circulars* illustrés, que nous fournissons sur demande.

En commandant l'achat des machines, il faut indiquer leur *pièce* et leur *Prix* assez clairement pour prévenir toute possibilité d'erreur. Toute commande doit être accompagnée du montant du prix, à moins que l'acheteur ne préfère payer sur livraison, quand l'expédition est faite par l'Express.

S'adresser à l'Agent,

281, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

MACHINES A COUDRE

DE

WHEELER & WILSON,

Nos. 1 et 3, Place d'Armes,
MONTREAL.

Médailles obtenues des Grandes Expositions Universelles de Londres (1862) Paris (1867), Vienne (1873), et Philadelphie (1877).

Les *Machines à coudre* de *Wheeler & Wilson* sont adaptées à toutes sortes de couture de famille, habillements militaires et pour l'usage des couturières, Modistes, Tailleurs, Manufacturiers de Chemises, Collets, Basques, Manteaux, Mantilles, Vêtements, Chapeaux, Bonnets, Corsets, Chaussures, Parapluies, Parasols, etc. Ils travaillent aussi bien la Soie, la Toile, le coton ou de toile. Ils cousent, piquent, plissent, ourlent, rabattent, cordent, braident, bordent et exécutent toutes sortes de coutures, faisant un beau point sur les deux côtés de l'article cousu.

Les Qualités qui les recommandent sont :

1. Beauté et excellence du point, semblable sur les deux côtés de l'objet cousu.
2. Force, fermeté et durabilité du point, qui ne s'effilera ni se découvrira.
3. Economie du fil
4. Application d'un rang large au besoin et suivant les matériaux.
5. Solidité et élégance de modèle et de perfection.
6. Simplicité et perfectionnement de construction.
7. Rapidité, facilité d'opération et de direction, et tranquillité de mouvement.

S'il y avait quelque inconvénient pour l'acheteur à visiter les salles de vente, l'ordre pourrait être envoyé au bureau et il sera rempli fidèlement, comme si le choix avait été fait personnellement.

Les *Machines* sont envoyées dans toutes les parties du pays avec instruction entière qui permettra à la personne la moins expérimentée d'opérer sans aucun trouble ou difficulté.

L'argent en fonds courants ou une traite doit accompagner l'ordre. Cependant les machines peuvent être envoyées, le paiement devant être collecté sur livraison, s'il y a assurance satisfaisante qu'il sera fait alors. Les intérêts de la Compagnie ne cédant la place à aucun acheteur de machine, dans leurs opérations pleines de succès, elle se tient prêt à donner toute assistance nécessaire aux pratiques, par correspondance ou autrement, pour notre fidélité à cet égard nous en appelons aux milliers qui se servent de nos machines.

Nous adressons nos catalogues illustrés à tous ceux qui en font la demande. S'adresser à l'Agent

NOS. 1 ET 3, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

C. B. MAJOR,
AVOCAT,
PAPINEAUVILLE, P. Q.

Abonnement.

Ce Journal paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne. Le prix de l'abonnement est fixé comme suit

CANADA.....\$2.00
ETATS-UNIS...\$2.20
EUROPE.....\$4.00

(Payable l'avancé.)

Les lettres d'argent devront être enregistrées.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLE.



LE

FOYER DOMESTIQUE,

Administration.

Tout ce qui concerne la rédaction ainsi que la correspondance se rattachant aux abonnements, envoi d'argent, annonces, &c., &c., doit être adressé franc de port à Mr. F. A. CHANOT, Gérant du Foyer Domestique, à Ottawa.

JOURNAL MENSUEL.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Biographies, Voyages et Légendes.

Littérature.

LUCY

. 01

LA PERLE PRÉCIEUSE,

PAR

MADAME BOURDON.

I.

Un Jour de fête.



UNE animation peu ordinaire régnait aux abords du temple protestant de la rue Daguesseau, à Paris ; on avait étendu un tapis depuis le banc de la Cène jusqu'à la porte, le livre des Évangiles était préparé sur une table ; une foule de dames, en toilette, occupait les bancs ; la Bible, le *Book of common's Prayer*, fermés et posés sur les prie-Dieu, attendaient que la cérémonie commençât, et les jeunes femmes, les jeunes filles causaient à demi-voix en tournant fréquemment la tête vers la porte grande ouverte.

—Oh ! ils tardent beaucoup, beaucoup ! dit à sa voisine une jeune dame dont l'accent, le teint magnifique et les boucles blondes dénonçaient la nationalité.

—La mairie est loin.

—Est-ce un beau mariage que fait Georgiana Gordon ?

—Oh ! oui ! Master Dryfsdale est un vrai gentleman, fort aimable, fort savant, et il succédera à son oncle pour le bénéfice de Holy-Cross ; il sera un des dignitaires de la Haute Eglise.

—C'est donc un ministre, un *Clergyman* ?

—Oui, madame.

—Je ne sais rien, j'arrive de la campagne, j'ai trouvé la lettre d'invitation, et me voici.

—Oh ! les voici aussi, les mariés.

On entendait, en effet, une suite de voitures, roulant comme le tonnerre et s'arrêtant subitement à la porte. On vit défiler les oncles et les tantes, les sœurs et les frères, le fiancé, jeune et grave, donnant le bras à une dame âgée et fort élégante, et enfin, fermant la marche du cortège qu'elle ouvrait autrefois, la fiancée, appuyée sur le bras de son père. Elle resta debout à côté de son futur mari, devant la table de la Cène ; le ministre ne se fit pas attendre ; il ouvrit la cérémonie par un discours sur le texte : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul* ; il parla longtemps, élégamment, facilement. Le fiancé écoutait avec une parfaite attention, moins en ouaille docile qu'en juge compétent ; la jeune fille écoutait recueillie, le regard baissé, les mains jointes autour de son livre ; elle était touchante et charmante sous le voile nuptial, sa figure douce et gaie avait pris une expression sérieuse qui l'embellissait encore, et qui expliquait, qui justifiait les regards de tendresse que son futur époux laissait tomber sur elle, aux passages éloquentes du discours, qui rappelaient les devoirs bénis et les joies austères d'un saint mariage. D'autres yeux ne se détachaient pas d'elle ; tendres aussi, mais noyés de pleurs

incessants ! c'étaient ceux de sa mère, en proie à une émotion douloureuse, qui redoubla lorsque la cérémonie commença.

— Qui donne cette femme à cet homme ? demanda le ministre selon le rit anglican.

Le père de la jeune fille s'avança, lui prit la main et la mit dans celle de l'époux ; elle reçut l'anneau et, sur le livre des Évangiles, le mari et la femme se donnèrent leur foi.

Les sanglots de la mère interrompirent la prière et le dernier discours du ministre. Quoiqu'elle fit un visible effort pour se contenir, sa douleur éclatait et faisait événement. Son mari vint vers elle, et d'un air moitié compatissant, moitié sévère, la supplia de se calmer ; son fils aîné et Lucy, sa plus jeune fille, s'étaient rapprochés, et lui serraient la main ; la nouvelle mariée se tournait de son côté et la regardait avec une inquiétude que la décision de son propre sort n'avait pu amener sur son front, et dès que, parents et amis, furent réunis dans la pièce voisine où l'on devait signer les actes du mariage, Georgiana, quittant le bras de son mari, se jeta au cou de sa mère :

— Maman, chère maman, qu'avez-vous ? Pourquoi tant pleurer ? N'est-ce pas vous qui m'avez dit que je serais heureuse avec lui ?

— Oui, ma chérie, oui, je n'ai pas pu me maîtriser, pardon...

Elle embrassa tendrement sa fille et tendit la main à son gendre, elle ne pleurait plus, mais un œil observateur eût remarqué l'expression souffrante et accablée de sa physionomie, qui se trahissait sous le sourire et les paroles aimables avec lesquels elle accueillait sa famille et ses amis. Elle se devait au monde, elle devait à son mari, à sa fille, à son gendre, de paraître calme et satisfaite, et quels que fussent ses tourments intérieurs, elle sut se vaincre jusqu'au bout. Elle traversa, le front tranquille, la foule que se pressait sur le passage du cortège ; revenue chez elle, elle fit à sa famille avec sa grâce accoutumée, les honneurs de sa maison ; elle s'assit au repas de noces, et quand l'heure du départ et de la séparation, eut sonné, elle embrassa Georgiana avec une émotion tendre, mais sans larmes désormais. Elle l'encouragea même, et la remit à William

Dryfsdale, en lui disant avec amitié :
— Soyez bon pour elle, et ne nous oubliez pas !

Ils partirent. M. Gordon, plus ému qu'il ne voulait l'avouer, se retira chez lui, James, son fils, sortit pour aller à son cercle, madame Gordon donna quelques ordres à ses domestiques, fit coucher Lucy qui paraissait fatiguée, et, ces devoirs remplis, elle s'enferma dans sa chambre sans vouloir que la femme de chambre la déshabillât. Jusqu'au lever du jour, sa lampe veilla, et Lucy, qui couchait non loin de sa mère, crut, dans les courts intervalles de son sommeil de seize ans, surprendre des gémissements douloureux. Une fois, elle se leva, elle entra doucement la porte de communication des deux chambres, elle vit sa mère prosternée, la face contre terre, et disant d'une voix brisée :

— Ayez pitié de moi, Seigneur ! ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde !

La jeune fille se dit : — Elle prie ! elle prie pour ma sœur, sans doute... et sans oser lui parler, elle se retira en silence, émue et édiflée.

II.

Regard rétrospectif.

Dans le monde où elle vivait, peu de personnes occupaient une place aussi enviée que madame John Gordon. Nom pur et honorable, grande fortune noblement et sagement employée, mari loyal, excellent, dévoué, enfants bien nés et bien doués, toutes les grandes lignes du bonheur se rencontraient dans sa situation et n'excluaient pas les détails aimables ; elle possédait la santé, le plaisir des autres plaisirs, elle avait conservé la beauté et le charme ; son intérieur, animé par trois enfants dont toute mère eût été fière, rayonnait de bonheur ; l'amour de son mari n'avait pas fléchi, les années seulement lui avaient donné plus de gravité et de profondeur ; elle se trouvait en toute chose la main heureuse, ses fêtes, ses diners réussissaient ; sa fortune, simplement portée, ne lui avait pas fait d'ennemis, elle couronnait ses félicités en mariant sa fille aînée d'une manière brillante et distinguée. Pourtant, elle paraissait triste. — Que lui manquait-il ? disait-on

parfois en parlant d'elle ; vraiment, elle ne pouvait pas s'attendre à tant de bonheur ? Elle était si à plaindre quand M. Gordon l'a rencontrée, et quand, en véritable Anglais, il a fait un mariage d'amour !

Rien n'était plus vrai ; Clémentine Rambert avait connu, dans sa première jeunesse, des jours tristes et des nuits d'inquiétude ; elle était fille d'un haut fonctionnaire, qui, en mourant, ne laissa à sa veuve et à son enfant qu'un mince patrimoine, amoindri encore par les frais de voyage et de déplacements, par les exigences du luxe, par les dépenses auxquelles entraîne une position plus honorée que lucrative ; elles furent ainsi face à face avec une grande douleur d'abord, avec la menace de la pauvreté ensuite, et toutes deux, fières et courageuses, essayèrent de lutter, sans recourir à un secours étranger. Clémentine dessinait agréablement, et ce petit talent de jeune fille, tant vanté jadis dans le salon de son père, servit au moins à assurer à ces deux pauvres femmes le nécessaire de chaque jour. Clémentine ne fit pas d'œuvres d'art, mais elle réussit à faire du commerce : elle coloria des gravures, elle obtint un peu de travail pour une fabrique de porcelaine, et, par un labeur assidu, elle chassa la misère, mais ce fut tout, elle avait une certaine habileté d'ouvrière et non un génie d'artiste, et ne pouvait espérer, elle s'en rendait bien compte, de reconquérir par elle-même l'aisance perdue, la situation dont elle se sentait déchoir ; pourtant elle continua avec courage, avec gaieté même, jusqu'au moment où elle demeura seule. Sa mère enlevée par une maladie rapide, emporta avec elle l'énergie et la joie de son enfant, qui saurait désormais combien il est triste de ne vivre et de ne travailler que pour soi. Les jours passés auprès de sa mère, parmi les premières angoisses de leur pauvreté, parmi les premiers tâtonnements de leur travail et de leur vie nouvelle, lui paraissaient d'heureux jours, maintenant que sa force et sa jeunesse ne servaient plus à personne, et que personne non plus ne soutenait son inexpérience. Il fallut bien du temps pour que Clémentine se fit à sa vie solitaire et reprit ses habitudes laborieuses, mais le vide et la tristesse demeuraient au fond de son âme ; elle regardait avec terreur la carrière, si

longue encore devant ses pas, et qu'il faudrait parcourir seule. La route à venir paraît aussi interminable que le chemin parcouru semble court ; c'est la fièvre de l'âme qui mesure la marche du temps.

Il restait à Clémentine une ancienne amie, qui, dans ces jours de peine, se montra fidèle et qui eut même à lutter contre la sauvage fierté de l'orpheline, et contre sa résistance aux invitations, aux prévenances, aux caresses dont elle était l'objet. L'obstination de l'amitié l'emporta cependant, et Clémentine consentit à dîner parfois chez madame Ranson, à passer parfois la soirée en famille avec son amie, le mari de l'amie et les petits enfants, et ce fut dans une de ces réunions intimes qu'elle rencontra M. John Gordon. John Gordon était ami d'enfance de M. Ranson ; ils avaient été élevés ensemble dans une pension du comté de Warwick, et ils venaient d'associer leurs fortunes en établissant à Paris une vaste maison de banque. Véritable anglais, John Gordon cachait sous un extérieur froid et formaliste un cœur chaud et capable d'enthousiasme. La beauté de Clémentine le frappa. Ce qu'il apprit de ses malheurs et de son courage le toucha, et, prenant madame Ranson pour confidente et ambassatrice, il la demanda en mariage. Jamais cause ne fut plaidée plus vivement ; Anna était si heureuse du bonheur de son amie, si fière de la voir remonter au rang qu'elle méritait d'occuper, qu'elle devint à la fois éloquente et habile pour servir la demande remise entre ses mains. Elle attaquait le cœur en Clémentine par tous les bons arguments, et ce cœur lui-même était un silencieux auxiliaire qui parlait en faveur de John Gordon, aussi l'amour, l'amitié, le besoin du repos et du bonheur, le sentiment de l'être faible qui désire un appui, toutes ces voix ou douces ou passionnées parlèrent si haut qu'elles étouffèrent la voix triste de la conscience qui se récriait, car M. Gordon n'avait mis à son mariage qu'une seule condition : c'est que tous les enfants à naître de cette union seraient protestants ; il ne voulait pas, ajoutait-il, que ses enfants le crussent damné. Clémentine hésita un peu, fit quelques objections, essaya une faible résistance, et céda enfin, vaincue par les instances de son amie, par l'amour de John Gor-

don et par la complicité de son propre cœur.

Elle devint donc madame Gordon, et le bonheur le plus constant présida à son union aussi bien qu'aux entreprises financières de son mari. Pourtant, elle éprouva quelque peine lorsqu'à la naissance de ses enfants, elle les vit baptiser par la main d'un ministre protestant, lorsque son mari les plaça plus tard dans des écoles protestantes, lorsqu'elle les vit, tout jeunes encore, lire la Bible et se préparer à la Cène, selon la formule anglicane ; elle éprouva aussi, dans un recoin caché en son âme, une certaine honte en se trouvant exclue de la communion des fidèles catholiques, car l'Eglise, mère austère et tendre, qui veut le salut de tous, refuse sa bénédiction aux époux qui livrent leurs enfants à l'hérésie. Il n'y avait pour Clémentine ni communion de Pâques, ni relevailles chrétiennes : elle s'était mise au ban de cette société auguste, qu'on appelle l'Eglise catholique et qui, seule, enfante pour le ciel. Pourtant, il faut l'avouer, ces sentiments pénibles avaient peu de durée ; ils passaient comme l'éclair ; comme lui, menaçants et rapides, comme lui, promptement oubliés, car le soleil brillait toujours sur l'horizon, sa vie partagée entre la félicité domestique et les plaisirs brillants du monde, s'écoulait si vite et se trouvait si remplie, que le temps manquait à la réflexion. L'entourage non plus, ne la portait guère à approfondir les rapports de sa conscience avec Dieu ; elle avait évité, par instinct, les relations avec des gens pieux et des femmes sincèrement catholiques ; elle voyait beaucoup de protestants, beaucoup d'indifférents, et qui ne sait combien ces deux sectes se ressemblent ? elle voyait des femmes mondaines qui dépensaient la vie comme l'argent, vite et sans souci, elle voyait des Juifs, elle voyait des Grecs, elle voyait des Russes, tout, hormis des catholiques. Peut-être, si le torrent des grandes affaires, que Bossuet nomme l'*enchantement de la bagatelle*, n'eût détourné son mari des sentiments graves et religieux, propres à la race anglaise, peut-être, s'il avait apporté de la ferveur dans son erreur, peut-être Clémentine eût-elle pensé davantage aux heures éternelles qui approchaient, mais John Gordon, obstiné protestant, mettait dans cette obstination sa gloire

et son salut, elle lui tenait lieu de prière et de pratique religieuse ; il n'était pas du nombre de ces fougueux puritains, de ces fervents méthodistes qui occupent leur vie par l'étude de la Bible et par la prière particulière ou publique, ses occupations l'éloignaient de ce courant pieux : il allait au Temple à peu près tous les dimanches ; il lisait quelquefois un chapitre des livres Sapientiaux qui lui plaisaient plus que d'autres et il faisait d'abondantes aumônes à la Société Biblique, et à ce titre, il était compté parmi les respectables notabilités de l'église anglicane à Paris.

III.

Une bonne œuvre.

Au milieu de ses prospérités, Clémentine se souvenait du temps passé, en ce temps où elle était pauvre et seule, et où elle demandait à son travail l'étroit nécessaire de chaque jour ; ce souvenir lui inspirait une grande commisération pour les pauvres ; pour les veuves, en mémoire de sa mère, pour les orphelins, en mémoire de sa propre jeunesse. Elle donnait largement et de bonne grâce aux œuvres qui s'adressaient à elle ; elle donnait volontiers encore aux pauvres qui la sollicitaient directement, et quand on lui indiquait une grande misère, elle aimait à aller la secourir par elle-même. Elle ne sentait pas la fatigue en montant les hauts escaliers, ni le dégoût en pénétrant dans les tristes mansardes, ni l'ennui en écoutant les longs récits des pauvres gens ; elle ressentait au contraire un plaisir secret qui réchauffait son cœur, plaisir mêlé d'égoïsme et de charité, de retours sur elle-même et de douce pitié pour les autres, plaisir de vieux marin qui, du port tranquille, voit la tempête et tâche de sauver les naufragés. Ceux qui entouraient Madame Gordon connaissaient ses dispositions bienveillantes, et lui recommandaient leurs protégés ; elle accueillait toujours, et elle disait d'un air aimable et sincère :—Vous me faites le plus grand plaisir !

Or, quelque temps avant le mariage de Georgiana, la maîtresse de dessin des jeunes filles avait vivement recommandé à Madame Gordon une pauvre veuve qui se mourait d'une maladie

de poitrine et qui ne voulait pas aller à l'hôpital pour ne point quitter ses enfants :

—J'irai la voir, je vous le promets, nous en avons soin, répondit Clémentine avec empressement.

Dès le lendemain, elle laissa son coupé sous la remise et ses beaux chevaux à l'écurie, et quoique le temps fût froid et mauvais, elle alla à pied chez la veuve Alain, qui ne demeurait pas très-loin. Son costume noir n'offrait rien qui pût attirer les yeux ; pourtant, la concierge à qui elle s'adressa, lui dit avec surprise :

—Vous allez monter tout là-haut, Madame ? c'est sous le toit !

—Pauvre femme ! répondit Madame Gordon ; et elle toussa, et elle est malade ?

— Elle n'a que le souffle. Si Madame veut lui faire une charité, ce sera une bien bonne œuvre, pour sûr.

Clémentine gravit l'escalier, et d'étage en étage, elle arriva à la hauteur du grenier, jusqu'à une porte branlante, qu'elle ouvrit doucement. Une petite fille de neuf ans ou à peu près, lui fit signe d'entrer, en mettant le doigt sur sa bouche et en montrant du regard le pauvre lit, où sa mère dormait d'un sommeil fiévreux, qui paraissait à l'inexpérience de l'enfant un repos souhaitable. Madame Gordon s'assit sur une chaise et regarda autour d'elle. C'était un triste tableau, tel qu'en voient souvent les amis des pauvres, tel qu'on ne peut s'habituer à le voir sans douleur. La mansarde placée immédiatement sous le toit, brûlante en été comme les plombs de Venise, était gracieuse en ce moment comme les puits. Deux chaises en mauvais état, une petite table, un vieux coffre, un fourneau et un lit formaient tout l'aménagement ; sur une planche, on voyait quelques ustensiles de ménage ; sur la table, des navettes et des moules de différentes grosseurs ; l'indigent superflu que les pauvres aiment, une fleur, une statuette de plâtre, était banni de cette triste demeure ; seulement, au chevet du lit, un crucifix de bois et une petite image de la Sainte Vierge semblaient veiller sur la mère et sur ses enfants. Ils avaient bien besoin de la protection céleste ; cette enfant dont le regard souffrant et profond n'appartenait pas à l'enfance ; ce petit garçon blotti tristement dans un

coin et cette malheureuse mère que la misère et l'abandon poussaient vers la mort. Elle s'éveilla à un léger mouvement que fit sa fille ; Clémentine aussitôt s'approcha d'elle, lui prit la main, et lui dit d'un ton affectueux.

—J'ai appris, ma bonne dame, que vous étiez souffrante et bien dénuée, je suis venue vous voir.

La pauvre femme ne répondit que par un regard reconnaissant : une affreuse crise de toux venait de la saisir ; l'enfant lui apporta une gorgée d'eau :

—Vous n'avez pas autre chose à donner à votre mère, ma petite ?

—Non, madame.

Clémentine, le cœur serré, se rassit près du lit et attendit : la pauvre femme dit :

—Ma petite Pauline fait de son mieux, et les bonnes Sœurs aussi, Madame. Elles avaient donné de l'orge pour me faire de la tisane, mais il n'y en a plus : elles ne reviendront que demain.

—Ne vous inquiétez pas, dit Madame Gordon, en déposant une pièce de vingt francs sur la couverture ; je prendrai soin de vous.

— Ah ! madame que vous êtes bonne.

Elle tendit, dans un élan de joie, sa main brûlante à Clémentine qui la serra et la garda :—Que faites-vous, dit-elle, pour gagner votre vie ? — Je fais de la lingerie et du filet : depuis quelque temps, je gagnais un peu d'argent en faisant ces réseaux qui sont à la mode, et voilà que je suis tombée malade...je ne puis tenir la navette...et Pauline, qui m'aide, ne sait pas faire ce filet fin qu'on recherche aujourd'hui.

—Et votre petit garçon, va-t-il à l'école ?

—Mon pauvre petit Pierre n'a pas d'habits, madame ; je n'ose pas l'envoyer, misérable comme il l'est.

—Nous l'habillerons, dit Clémentine en appelant l'enfant qui s'approcha d'elle d'un air craintif. Il ne faut penser qu'à vous guérir, ma bonne Madame Alain.

—Ah ! madame, à la volonté du bon Dieu ! quand il m'a pris mon mari, j'ai reçu le coup, et si j'ai vécu, c'est à cause de ces deux innocents. Ce sera dur de les quitter.

—Ne pensez pas à cela, encore une

fois. Nous vous soignerons bien. Je reviendrai dans deux jours.

Elle serra encore la main de la veuve, fit un signe d'amitié à Pauline et baisa le front timide de Pierre ; elle descendit lentement, le cœur plein de bons projets pour cette famille infortunée. La concierge l'attendait :

—N'auriez-vous pas, lui dit Madame Gordon, un autre appartement à louer dans cette maison ?

—Pour Madame Alain ? si, Madame ; au cinquième et au quatrième, nous avons une chambre à feu et un cabinet, l'exposition est bonne, la chambre est aérée ; la mère et les enfants seraient très-bien là.

—Je suis un peu pressée par l'heure, mais je reviendrai dans deux jours ; d'ici là ne louez pas la chambre au quatrième, et, s'il est possible, prenez soin de cette pauvre femme. Voici le dernier-à-Dieu.

La concierge, émue à la vue d'un écu de cent sous, se confondit en remerciements et en promesses, et Clémentine retourna chez elle, absorbée par ses plans d'avenir. - Je tirerai cette pauvre malade de son taudis, se disait-elle, j'achèterai quelque meubles, un lit surtout, elle est si mal couchée ! j'habillerai Pauline et Pierre... plus tard, nous verrons... Ces pauvres orphelins ! je ne les abandonnerai pas... Ce petit Pierre m'a rappelé James à cinq ans... Pauvre femme !

Que! plaisir a-t-elle eu depuis qu'elle est au monde ?

IV.

L'affront.

Lorsque Madame Gordon revint, deux jours après, elle fut surprise en trouvant sa protégée levée et habillée, quoiqu'elle parût accablée de fièvre et de faiblesse. Elle s'assit et la questionna amicalement sur son état ; la pauvre veuve répondit à voix basse et d'un air embarrassé :

—Je vais mieux, beaucoup mieux, madame ; il ne faut plus prendre la peine de monter si haut.

—Sans doute, dit Clémentine avec bonté ; aussi nous allons vous transférer au quatrième ; vous y serez mieux ; vous me semblez encore bien faible et bien abattue.

—Non, madame, non ; je vais mieux,

et je préfère ne pas quitter ma chambre.

Madame Gordon la regarda avec étonnement ; elle ne reconnaissait plus sa pauvre amie de l'avant-veille, si reconnaissante et si confiante ; un mur de glace s'était élevé entre elles, les regards de la veuve Alain se détournaient du sien, elle retira sa main que Clémentine avait serrée avec amitié ; elle refusait les secours offerts avec tant de zèle, et pourtant, plus que jamais elle paraissait souffrante et affaissée sous le poids d'un mal que son énergie dominait à peine. Pauline et Pierre se tenaient à l'écart ; sur le coin de la table se trouvait une pièce d'or que madame Gordon crut reconnaître pour celle qu'elle avait donné deux jours auparavant : c'était une pièce de Louis XVIII, d'un or pâle qui la faisait distinguer.

—Vous n'avez pas employé l'argent que je vous ai offert ? demanda-t-elle avec une émotion qui l'étonnait elle-même.

—Non, madame, je n'en ai pas eu besoin, et je vous prie de le reprendre. Je vous remercie de vos intentions.

Elle voulut rendre l'or à Clémentine ; celle-ci s'écria :

—Que s'est-il donc passé ? pourquoi me repoussez-vous ainsi ? Vous êtes aussi à plaindre que l'autre jour, aussi malade, aussi dénuée, et vous refusez mes secours ?

La pauvre veuve parut extrêmement troublée ; elle essaya de parler, et tout à coup Clémentine la vit pâlir : elle perdait connaissance, et elle serait tombée de sa chaise si Pauline, accourue, ne l'eût soutenue dans ses faibles bras :

—Madame, je vous en prie, aidez-moi à mettre maman sur son lit. Elle ne peut pas rester debout ..

L'enfant pleurait amèrement, le petit Pierre regardait d'un air épouvanté ; madame Gordon aida à replacer ce corps amaigri sur sa couche ; elle avait un flacon de sels et le fit respirer à la malade, pendant que l'enfant baignait son front avec de l'eau. Elle ouvrit les yeux, et aussitôt, cherchant autour d'elle du geste et du regard :

—Où est Pierre ? dit-elle. La dame l'a-t-elle emmené ?—Non, maman, me voici, répondit l'enfant en grim pant sur le lit.

Elle respira profondément, et regarda

dant Clémentine, elle lui dit d'une voix brisée :

—Merci de vos secours, madame, merci de votre argent...l'argent, je vous le rends, il faut le reprendre : je ne vends pas l'âme de mes enfants.

—Que voulez-vous dire ? Vous rêvez ! ma bonne femme, vous ne me connaissez pas !

—Si, si. Vous êtes une dame protestante, vous venez pour me gagner à votre religion, moi et mes pauvres innocents, mais nous mourrons plutôt ; d'autres sont venus déjà : je leur ai dit : plutôt mourir de faim ! je vous le dis aussi...laissez-moi....

—Je me retire puisque ma vue vous fait mal, mais vous vous méprenez sur mes intentions : je suis d'ailleurs catholique comme vous....

—Votre mari et vos enfants sont protestants, la concierge me l'a dit....

Clémentine ne voulut pas discuter : elle sortit, elle marcha dans la rue, elle alla droit devant elle, sans rien voir ni entendre. Cette scène violente la remuait jusque dans ses entrailles, et elle n'aurait pu dire si elle était humiliée par la main des hommes, ou terrassée sous la main de Dieu. Une église se trouvait sur son chemin ; elle y entra, elle s'y jeta comme dans un lieu de refuge, et tombant à genoux devant un autel solitaire, elle pleura comme jamais elle n'avait pleuré.

C'était la main de Dieu ! à une humiliation profonde, à une certaine colère naturelle, avait succédé une douleur pénétrante que chaque regard jeté sur sa conscience redoublait encore. Elle répétait machinalement les paroles de la veuve Alain :—*Plutôt mourir de faim ! et moi ! et moi !* disait-elle ; j'ai vendu d'avance l'âme de mes pauvres enfants, je les ai vendues pour acquérir le luxe et la tranquillité de la vie ! quelle lumière ! si je pouvais, ô mon Dieu, ne pas voir le fond de mon cœur ! que dirai-je au Seigneur quand il me demandera compte de ces âmes ! que dirai-je !... et si elles sont perdues pour toujours, si elles me reprochent leur ruine ! ô montagnes, tombez sur moi !

Elle répétait ces paroles incohérentes au milieu de ses larmes et des plus ardentes supplications :—Ayez pitié de moi ! redisait-elle avec angoisse et en élevant ses mains jointes vers le crucifix. Mais aucune lumière ne se le-

vait encore au fond de son cœur, et pendant plus d'une heure elle demeura livrée à une douleur inconsolable, oubliant le monde qui l'attendait au seuil de l'église, en ne voyant qu'elle et Dieu dans l'univers, elle, coupable et Dieu offensé. Le son de l'horloge la rappela à elle-même ; elle dompta ses larmes, et se jetant à genoux sur le seuil de l'autel, elle dit :

—Mon Dieu ! je ne puis pas désespérer de votre miséricorde ; vous avez pardonné au Larron, vous auriez pardonné à Judas, ayez pitié de moi, pardonnez-moi !

Elle se releva plus calme, après ce dernier cri élané de son cœur brisé vers l'éternelle miséricorde, et elle revint chez elle. Le soir, elle mit sous une enveloppe adressée aux Sœurs de la Charité de son quartier, un billet de deux cents francs, avec ces mots :

“ Pour la veuve Alain et ses enfants. Madame Gordon les recommande à la bonté des Sœurs et s'engage à pourvoir à leurs besoins lorsque cette petite somme sera épuisée.”

Elle ne pouvait songer à la veuve Alain sans un mouvement de reconnaissance :—Si je sauve mon âme, se disait-elle, je le lui devrai !

Cette impression violente ne s'effaçait point : le feu du repentir et de l'amour l'avait gravée dans l'âme de Clémentine en traits ineffaçables. Elle vivait dans le monde et dans les plaisirs comme autrefois, mais de quel œil nouveau elle les regardait ! comme les plaisirs lui semblaient tristes, la richesse vaine, le luxe redoutable, depuis qu'elle les jugeait des hauteurs de la foi et qu'elle les comparait aux biens éternels ! L'Eglise de la terre lui apparaissait avec ses grâces consolantes, dont elle s'était exilée, l'Eglise du ciel avec ses admirables splendeurs, auxquelles elle avait renoncé, et la folie de ses jeunes années pénétrait son âme d'un regret indicible. Elle pleurait sur elle-même, sur ses enfants voués à l'erreur, sa tendresse avait pris le caractère surnaturel de la maternité chrétienne, elle pleurait, inconsolable, les larmes de Monique, et la voix d'Ambroise ne la rassurait pas. Ce fut dans ces dispositions qu'elle assista au mariage de sa fille aînée ; elle n'avait pu l'empêcher, car tous les motifs purement humains militaient en faveur de cette union, mais son cœur se déchira

en voyant sa fille rivée à l'hérésie par de nouveaux nœuds, protestante par elle-même, par son mari, par leurs enfants futurs, engagée de telle sorte qu'il eût fallu l'aide d'une puissance céleste pour la délivrer de ses chaînes.

Voilà la cause des larmes de Madame John Gordon le jour du brillant mariage de sa fille Georgiana.

(A continuer.)

L'Enfant Maudit

PAR

RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

XI

Thérèse.



THÉRÈSE Salmon avait vingt-cinq ans ; sans être d'une beauté remarquable, elle possédait un grand charme. Tout en elle donnait l'idée de la sérénité et de la force morale. Plus instruite que ne le sont d'habitude les femmes, elle dérobaît son savoir au lieu d'en tirer vanité. On devinait ses talents avant d'avoir eu l'occasion de les admirer. Elevée par une mère rigide, Thérèse s'était vue forcée de refouler plus d'un élan, d'imposer silence à plus d'un enthousiasme. Il en était résulté que cette nature exubérante forcée de concentrer ses forces avait senti doubler les facultés vives de son cœur.

Le plus souvent, la contrainte imposée produit une sorte de refoulement qui ne tarde pas à se changer en égoïsme, les chagrins éprouvés détruisent dans l'âme l'épanouissement des vertus généreuses.

Chez Thérèse, il en avait été autrement ; ne pouvant manifester hautement des idées qui fussent le plus souvent demeurées sans écho, elles les garda en elle comme un mystérieux trésor

que la contrainte centupla, au lieu de l'amoinrir. Elle cacha au dedans de son âme ce qu'elle ne pouvait manifester sans orgueil ou dévoiler sans crainte d'être mal comprise. Du reste, l'affection de son père, plus éclairée que celle de sa mère, compensa souvent ce que la jeune fille ressentit de secrètes amertumes.

Placée dans un autre milieu, et s'abandonnant comme tant d'autres jeunes filles à la fantaisie de ses rêves et à la fougue de son imagination, Thérèse fût devenue romanesque. Mais elle était chrétienne, et la prière la consola. Elle savait, elle sentait que Dieu suffit à tous les élans du cœur de l'homme. Elle crut en lui, elle l'aima non pas seulement dans la gloire de son éternité, mais dans la personne de ceux qui souffrent. Au lieu de chercher de mystérieux héros afin de peupler sa vie, elle accueillit les pauvres et devint l'amié des souffrants.

Son père, Fabien Salmon, frère du notaire de Makensie, n'était guère plus heureux qu'elle même.

Né sans fortune, et occupant un emploi modeste, ses parents lui firent entrevoir comme un rare bonheur l'espérance d'un mariage avec une des riches héritières du pays.

Sidonie Lefaucheur ne consentit à cette union qu'à la condition que Fabien donnerait sa démission. Il essaya de résister à ce vouloir exprimé d'une façon altière, mais Sidonie s'obstina dans son exigence.

—Vous ne comprenez pas, disait Fabien à son père, vous ne comprenez pas que mon emploi est la sauvegarde de ma dignité. Mes appointements suffisent à me faire vivre ; quand je ne les toucherai plus...

—Tu auras assez à faire de surveiller les biens de ta femme.

—Qui finira par me considérer comme une sorte d'intendant, et arrivera peut-être à regretter de m'avoir pris pour mari.

Fabien avait raison, mais sa famille, éblouie par le chiffre de la dot de Sidonie, le supplia de se conformer aux souhaits de sa fiancée.

Fabien envoya sa démission, et commença tout de suite après son mariage à régulariser une fortune livrée un peu à l'abandon d'un tuteur. Il renouvela certains baux, s'occupa lui-même de la culture d'une partie des terres, dirigea

les coupes de bois, et améliora d'un tiers au bout de deux années le domaine apporté en dot par Sidonie.

Mais, ainsi que l'avait prévu Fabien, celle-ci ne tarda point à devenir acariâtre et tracassière. Elle tourmenta son mari, pressura ses domestiques, rêva l'acquisition de nouveaux morceaux de terre, parla sans cesse d'économie et se plaignit des prodigalités de son mari.

La naissance de Thérèse adoucit peu cette nature personnelle. Elle devint dure avec l'enfant comme avec le père, et les baisers de celui-ci durent remplacer ceux de la mère. Thérèse était cependant une enfant ravissante, expansive, qui, le baiser aux lèvres, avait toujours soif d'une caresse ou d'un mot affectueux. Elle devina vite que sa mère la tolérait, et lui accordait en quelque sorte une part de tendresse légitime, tandis que son père la chérissait avec passion. Tous deux s'entendirent. Glacés par la présence de Sidonie qui n'avait jamais à les entretenir que d'affaires, ils rattrapèrent les moments perdus quand ils se trouvaient ensemble. L'éducation de l'enfant se fit pour ainsi dire en cachette de la mère. Thérèse profita d'autant mieux des leçons de son père qu'elle les savait dérobés à ses moments de repos. En dehors d'un travail manuel écrasant pour l'âge de sa fille, Sidonie ne s'inquiétait guère de l'emploi de ses heures. Elle laissait un livre dans les mains de Thérèse parce que durant les heures employées à ces lectures et à l'étude de ses leçons, l'enfant ne faisait aucun bruit, et devenait pour ainsi dire invisible.

Lorsque Thérèse, en dépit de l'abord froid de sa mère, se jetait dans ses bras en lui demandant :

—M'aimes-tu ?

Sidonie haussait les épaules, et se contentait de répondre :

—Je fais de vous la fille la mieux dotée du pays comme je fus moi-même, et vous demandez si je vous aime !

Heureusement Fabien la consolait vite de l'indifférence maternelle.

Thérèse avait fini par juger la froideur de sa mère comme une sorte de maladie morale.

A mesure qu'elle grandit elle la plaignit davantage et se rejeta avec plus d'élan dans le sein de Dieu et dans les bras de son père.

Thérèse venait d'avoir quinze ans

quand Fabien tomba brusquement malade.

Au bout de deux jours le médecin le déclara perdu.

Sidonie parut comprendre la perte qu'elle venait de faire. Elle voulut rester seule pendant une nuit au chevet du malade, et durant ces heures de veillée funèbre, elle lui demanda pardon de l'avoir si mal compris et si peu aimé.

—Je vous quitte sans rancune, lui répondit Fabien ; chacun de nous traîne son fardeau de misère. J'ai souffert par vous, et sans doute plus d'une fois vous avez regretté de m'avoir pris pour mari. Je ne vous demande qu'une chose en ce moment, rendez Thérèse heureuse. Cette enfant n'ambitionne pas une grande fortune, mais elle a besoin d'être beaucoup aimée. Elle me regrettera longtemps. Gardez-la sur votre cœur, afin qu'elle oublie s'il se peut que le mien a cessé de battre. C'est une âme délicate et charmante ; si votre froideur l'a jadis éloignée, il ne faut qu'une larme pour la retrouver tout entière.

—Soyez en paix, Fabien, je vous la rendrai heureuse.

Quand Sidonie alla prendre un peu de repos, Thérèse la remplaça près du malade :

—Père ! père ! lui disait-elle en pleurant, est-ce donc mal à moi de souhaiter mourir quand tu me quittes ? Que ferai-je en ce monde quand tu n'y seras plus ?

—Ta mère te reste.

—Elle fera un effort pour m'aimer, elle ne te remplacera pas. A qui dirai-je que je souffre ? Avec qui ferai-je un perpétuel échange de mes pensées ? Qui me guidera dans une vie dont ma mère ne voit que les avantages matériels ?

—Dieu ne manque à personne, ma fille, et ce Dieu qui m'appelle à lui pourra bien te consoler de ma perte... Te voilà grande et sérieuse, je puis au moment de la mort te parler comme si tu étais réellement une femme, le conseil que je veux te donner, nul ne le ferait sans doute, et tout le bonheur de ton existence dépendra de ta fidélité à le suivre. Quand il s'agira de t'unir à l'homme destiné à traverser avec toi la route de la vie, choisis-le suivant ton cœur, et ne t'occupe jamais de la question de fortune. Dieu sait ce qu'il

en coûte souvent pour avoir voulu un riche mariage. Promets-moi cela, Thérèse, et je serai tranquille sur ton avenir.

—Je vous le promets, mon père.

—Bien, ma chérie... Si par malheur tu te trouvais seule un jour, réfugie-toi chez mon frère Charles, il t'aimera comme son enfant.

A l'aube, Fabien rendit le dernier soupir.

Sa veuve pleura et porta strictement son deuil. On eût dit que le remords se mêlait à ses regrets.

Elle se souvenait, mais trop tard, des qualités de dévouement, de tendresse de celui qu'elle venait de perdre. Elle se reprochait d'avoir fait de la richesse qu'elle lui avait apportée non pas une source de satisfaction, mais une cause permanente de querelles. Elle regarda Thérèse avec une sorte de curiosité, comme une étrangère dont il devenait temps d'étudier le caractère et les habitudes. Elle vit que cette âme d'enfant s'était repliée sur elle-même et que Dieu seul envoyait les élans, les enthousiasmes et les beautés mystérieuses. Une autre âme se serait imposé la tâche de ramener à elle cette jeune et charmante fille, mais si la pensée de reconquérir le cœur de son enfant vint à la femme de Fabien, elle trouva bientôt que le temps lui manquait afin de poursuivre cette tâche.

Trop défiante pour prendre un instant, elle assumait sur elle seule la direction des affaires. Chaque jour on la vit monter dans son cabriolet et partir tantôt pour une de ses fermes, tantôt pour un de ses bois. Elle épuisait sa santé dans des fatigues continuelles. Aucun mauvais temps ne la rebutait quand il s'agissait de surveiller ses intérêts. Le médecin qui avait soigné Fabien lui répétait vainement de prendre garde elle haussait les épaules et répondait :

—Est-ce que j'ai le temps de me reposer ?

Elle n'eut pas même le temps d'être malade. Une bronchite capillaire l'enleva en quarante-huit heures.

Elle s'obstinait à refuser le médecin et le prêtre ; celui-ci s'imposa au nom de son sacerdoce, et Sidonie reçut avant de mourir les sacrements de l'Eglise.

La douleur de Thérèse fut grande ; si égoïste et si froide que fût sa mère,

elle l'aimait pourtant, surtout depuis la perte de Fabien. Maintenant elle restait seule, toute seule ! Dieu qui savait combien déjà cette enfant avait versé de larmes, la consola en envoyant près d'elle Charles Salmon. Il adopta l'orpheline et à partir du jour où Thérèse se trouva dans sa maison, elle se sentit pleinement aimée. Dès lors, aussi, elle fut libre de soulager les souffrants, et de faire de sa fortune l'unique emploi qui pût la satisfaire. Car elle se trouvait riche, fort riche pour le pays, Thérèse Salmon. On citait son nom comme celui d'une opulente héritière, et son deuil n'était pas encore terminé que déjà on lui proposait vingt partis.

Elle se contenta de les refuser, puis fatiguée de cette chasse à la dot, répéta à son oncle le dernier entretien de son père, et elle ajouta :

—Vous le voyez, c'est un devoir pour moi de me marier par sympathie ; qu'on ne me parle donc plus jamais d'additions de factures et de chiffres dotaux. Je suis sincère, j'ai le cœur droit ; le jour où mon choix me semblera juste, mon oncle, vous en serez prévenu le premier.

Le notaire se contenta de répondre :

—C'est bien, Thérèse, les ordres d'un mort sont sacrés !

A partir de ce moment il ne transmit même plus à Thérèse les demandes en mariage qui lui furent adressées.

La petite ville dans laquelle Salmon possédait étude une était une de ces citées fermées et endormies, où la vie reste végétative faute d'horizon.

Là, nulle ambition ne peut naître faute de moyens de se satisfaire.

Un même joug ploie toutes les têtes. Quelques-uns s'y accoutument, les autres le rejettent, les derniers en meurent.

Thérèse pour qui la solitude n'avait rien de dangereux ni de pénible se contenta de la compagnie de son oncle. Elle l'initiait à ses charités, elle le pria de lui enseigner le moyen de dépenser ses revenus pour le plus grand profit des pauvres gens. Au bout d'une année elle s'était créé un monde à part au milieu duquel elle respirait à l'aise.

De la contrainte dans laquelle sa mère l'avait élevée elle gardait une timidité qui devenait un nouveau charme quand on connaissait son énergie

pour le bien, son initiative quand il s'agissait de consoler. Deux ou trois jeunes filles tentèrent de se lier avec elle ; les jugeant futiles, Thérèse se déroba à leurs avances. Grâce à son oncle qui pouvait passer pour érudit, la jeune fille compléta son éducation, et jamais l'ennui ne plana sur la maison du notaire que Thérèse gouvernait avec une autorité tempérée par la bonne grâce.

Il y avait cinq ans environ que David Makensie était devenu le propriétaire de Château-Tempête, quand l'orpheline vint demeurer près du village des Aigles. Ce qu'elle entendit raconter de la bienfaisance de Makensie l'émut profondément, elle s'intéressa au mystère de cette vie que Dieu sans doute avait durement éprouvée, et lentement elle en vint à souhaiter les visites de Makensie.

Lui aussi, après avoir lutté contre la sympathie que lui inspirait Salmon, s'accoutuma à passer dans cette maison paisible de longues soirées qui lui semblaient trop courtes et qui le laissaient rasséréner !

Il ressentait pour Thérèse un respect qui s'attendrissait de jour en jour. Quant il voulut lutter contre cet entraînement, il était trop tard, car un mot de Charles Salmon lui avait fait deviner que son affection était partagée.

Néanmoins un rude combat se livra encore dans cette âme troublée par de poignants souvenirs. Makensie se demandait avec angoisse s'il devait accepter son mariage avec Thérèse comme une compensation aux douleurs de son passé, ou le repousser comme une consolation à laquelle il n'avait pas droit.

— Mon Dieu ! disait-il parfois dans l'élan de sa prière, si vous me donnez une telle compagne, je croirez que vous m'avez pardonné... Je croirai que la parole terrible qui pèse sur ma vie est enfin retirée... Quinze ans de douleurs, quinze ans d'exil et de remords ont dû vous désarmer...

Il en vint à déterminer l'époque à laquelle il demanderait à Salmon la main de Thérèse.

La douleur l'avait rendu superstitieux.

Une date sonnait dans sa vie avec des sons de glas et réveillait en lui chaque année des souvenirs funèbres.

Il voulait attendre que, cette fois encore, la date fatale fût passée.

— Si elle ne m'apporta aucun malheur, pensa-t-il, je parlerai.

Pendant les huit jours qui précédèrent le 17 AOUT l'agitation de Makensie augmenta. Il ne se sentit pas le courage d'aller chez Salmon, il attendit les fiançailles de Morin pour oser parler des siennes. Il lui semblait qu'au milieu de cette fête sa langue se déliait comme par miracle. Mais il attendait avec angoisse, et le soir où le Chanvreur prédit à Makensie des malheurs inattendus il sembla au malheureux qu'il venait de voir s'écrouler l'échafaudage de ses espérances.

Il n'attendit pas longtemps la réalisation des menaces du centenaire, car Charles Salmon lui apporta la nouvelle de sa ruine.

Mais avant de porter à son ami l'annonce de la banqueroute du banquier, il voulut interroger Thérèse. Jusqu'à cette heure il s'était gardé de montrer à la jeune fille que le secret qu'elle croyait si bien gardé avait cessé d'en être un pour lui. Il respectait le silence de ce cœur qui s'ignorait peut-être encore. Le malheur qui frappait Makensie d'une façon inopinée changea brusquement les résolutions de Salmon, il prit sur son bureau la lettre de son correspondant et rejoignit Thérèse dans un petit salon où elle travaillait.

— Mon enfant, lui dit-il, tu te faisais une joie d'aller à Château-Tempête, n'est-il pas vrai ?

— Oui, mon oncle, répondit la jeune fille avec un sourire. Il me semblait que la noce de Morin et de Colette chasserait pour jamais le deuil qui plane sur cette habitation. Je me disais que M. Makensie a cessé de souffrir, puisqu'il permet le bonheur chez lui, et que les sons d'un orchestre ne troublent plus son deuil. Et puis, vous l'avouerez-je ? le voyant si triste et le sachant si bon, j'ai prié Dieu de le consoler, et je pensais avec trop d'orgueil peut-être qu'il m'avait exaucée.

— Ma fille, demanda Salmon en s'emparant des mains de Thérèse, depuis dix ans que je te regarde comme la bénédiction de mon foyer ; en mourant, il semble que ton père m'a transmis son âme... Peux-tu me promettre de me répondre avec une entière franchise ?

Thérèse s'agenouilla :

—Ne me questionnez pas, lui dit-elle, j'aime mieux tout vous dire...Où ce que vous devinez est la vérité, je serais heureuse de devenir la femme de M. Makensie.

—Y as-tu profondément réfléchi ?

—Oui, mon oncle ; une seule chose me cause un regret quand je fais ce rêve...

—Et c'est ?...

—Que M. Makensie soit plus riche que moi.

—N'est-ce que cela ?

—Cela seulement, mon oncle.

—Et s'il cessait d'être riche ?

—J'en bénirais Dieu.

—Il suffirait, mon enfant, de demander que Makensie se résignât....

—Mon oncle, pour que vous me parliez de la sorte, c'est qu'un nouveau malheur a frappé notre ami.

—Vois comme je te connais et comme je t'apprécie, Thérèse, puisque c'est seulement à l'heure où la ruine tombe sur lui que je viens te demander ton secret.

—Ma fortune suffirait-elle pour le sauver ?

—Il n'en faudrait qu'une partie.

—Allez donc à Château-Tempête, mon oncle, et soyez-y un messager de salut.

Salmon partit après avoir serré Thérèse sur son cœur.

Quand il revint la nuit était avancée, mais Thérèse penchée à la fenêtre attendait l'arrivée de son oncle.

—Eh bien ? lui demanda-t-elle anxieusement.

—Il refuse.

—Ma suis-je trompée sur son cœur ?

—Tu as compté sans son découragement de la vie.

La jeune fille serra silencieusement la main du vieillard.

—J'ai besoin de prier, lui dit-elle.

—Il n'est pas nécessaire de te dire que je ne songe plus à me rendre demain avec toi à la noce de Colette.

—Il faut y penser plus que jamais mon oncle, je dois arriver la première de tous les invités, afin de devancer s'il se peut le messager de mauvaises nouvelles. J'ai résolu de livrer une bataille, et je la livrerai ; mon ami, Dieu aidant, je sauverai du désespoir ce pauvre cœur plus troublé encore que découragé.

—Allons, tu es une vaillante !

—Je tiens de famille, car, vous aussi, vous savez vous dévouer pour ceux que vous aimez. Bonsoir, mon oncle, veuillez donner des ordres afin que nous montions en voiture à sept heures précises.

Comme elle l'avait dit à son oncle, Thérèse éprouvait le besoin de prier. Elle remit dans les mains de Dieu le succès dont dépendait le bonheur de sa vie, puis elle s'endormit confiante, comme si le ciel venait de lui permettre le salut de l'âme qui lui était chère.

Dès six heures sa toilette était faite. Une toilette simple et charmante dont la coquetterie se trahissait seulement par un bouquet de roses placé au corsage de sa robe bleu pâle.

Durant le trajet Salmon et Thérèse n'échangèrent pas une parole. Quand ils voyaient des groupes de paysans et de paysannes en habits de fête, ils se les désignaient d'un signe de tête, et retombaient dans leurs réflexions.

Avant d'approcher de Château-Tempête Thérèse se sentait moins courageuse ; le doute pénétrait dans son cœur en même temps que s'avancait l'heure où, comme elle l'avait dit, elle livrerait une bataille décisive.

Ce fut en s'appuyant sur le bras de son oncle qu'elle traversa la grande salle et gagna le salon où Makensie venait de recevoir Maurel.

Le maître de Château-Tempête avait espéré que ses paroles de la veille empêcheraient Thérèse d'assister à la fête, et il éprouvait une sorte de soulagement à la pensée de ne plus la revoir. Tant de fois il avait cru qu'elle serait pour lui l'ange visible de la miséricorde qu'il préférerait ne jamais se trouver en face de Thérèse à la pensée de lui dire adieu et de lui avouer qu'il renonçait à elle. Il ne se sentait pas la force de lutter contre cette créature délicate et charmante qui venait à lui plus belle même de son dévouement que de l'éclat de sa jeunesse. Aussi, quand il l'aperçut, son visage devint-il subitement pâle, et fut-il obligé de s'appuyer sur son bureau.

Thérèse comprit ce qui se passait dans cette âme déchirée :

—Je suis venue vous dire adieu, puisque vous vouliez partir sans me voir. J'avais cru, mais le cœur se trompe, que votre souhait était de lier votre vie à la mienne, et j'aurais ac-

cepté votre main en vous pardonnant d'être trop riche. N'êtes-vous point assez généreux pour accomplir aujourd'hui ce que je rêvais hier ?

—Ah ! fit Makensie, ne m'enlevez pas le seul courage qui me reste !

—Quel courage ? Celui de souffrir seul ? Oui, renoncez-y à ce courage farouche. Acceptez la part de bonheur que Dieu fait à tous les hommes qui en sont dignes.... Mettez votre main dans une main loyale, et gardez assez de force pour continuer l'œuvre commencée.

—Tenez, mademoiselle, tenez, Thérèse, ce que vous me demandez est au-dessus de mes forces, la félicité que j'éprouve aujourd'hui, je l'implorais de Dieu hier comme la plus grande de ses faveurs. Je lui demandais de faire de vous la gardienne, la consolatrice de ma vie.... Si vous étiez devenue ma femme, j'aurais cru au pardon céleste, tandis qu'aujourd'hui....

—Eh bien ? demanda Thérèse.

—Il faut parler, il faut tout vous dire, je vous estime trop pour voler votre respect et votre sympathie, et le souvenir de mes fautes....

—Dieu seul jugera les égarements de votre jeunesse, Makensie. Je sais seulement ceci : depuis dix ans vous consacrez votre énergie et votre fortune au soulagement de toutes les misères. Si vous avez connu de bonne heure les orages de la vie, le calme de l'âge vous est venu. Moi-même, Makensie, j'ai vingt-cinq ans, c'est-à-dire un peu plus que l'âge où les jeunes filles font des rêves. J'ai pleuré longtemps, je saurai essuyer vos larmes... J'aime les malheureux, nous continuerons votre œuvre ensemble....

—J'attirerais sur vous la malédiction dont je fus frappé !

—Dieu châtie sans maudire et d'ailleurs, de ces fautes dont vous vous accusez, vous vous êtes repenti....

—Pas assez, paraît-il, Thérèse, puisque le châtement me frappe de nouveau. Laissez-moi partir, partir comme un proscrit, comme un de ces êtres qui n'ont droit ni à un asile, ni au pain qu'ils mangent, ni à l'aumône d'un noble cœur.... Château-Tempête restera ce que je l'ai fait ; en souvenir de la pitié que vous aviez versée à ma misère, vous y reviendrez quelquefois.

—Ah ! s'écria Thérèse, vous êtes impitoyable.

—Pas un mot de plus, je vous en supplie, je fais sur moi-même en ce moment un effort surhumain, ne le paralysez pas....

Makensie resta un moment immobile.

Tout à coup les sons de l'orchestre éclatèrent, et les accords de cette musique joyeuse firent monter les larmes dans les yeux de Thérèse.

—Vous avez promis à Colette de danser à la noce, venez, mademoiselle, gardez le courage de ne pas pleurer, j'ai bien, moi, celui de sourire.

—Ainsi, demanda la jeune fille, tout est fini pour nous en ce monde ?

—Tout est fini, répondit Makensie en baissant la tête.

Peut-être Thérèse aurait-elle encore essayé de fléchir la résolution de Makensie, lorsque Guillaume entra dans le salon.

Makensie parut profiter avec empressement de la diversion apportée par l'arrivée de son ami.

Il se tourna vers Thérèse et lui demanda :

—Ne venez-vous point au bal, mademoiselle ?

—Pardon, monsieur, répondit la jeune fille, j'ai fait à Colette une promesse que je compte tenir.

Puis prenant sans affectation le bras de son oncle et se penchant en souriant vers lui, comme si elle voulait lui faire la confidence d'un bonheur :

—J'ai la mort dans l'âme, dit-elle, il a tout refusé.

—L'huissier attendra jusqu'à ce soir, répondit Salmon, j'ai sa parole.

—Venez danser, venez danser, mademoiselle Thérèse, cria le petit Gaspard.

Mais on eût dit que les violons venaient de s'arrêter tout d'un coup, et tandis que Makensie et Guillaume se disposaient à rejoindre les jeunes gens dans le parc, une clameur sourde d'abord, mais de plus en plus grossissante, s'éleva dans le chemin et monta jusqu'à la cour.

Cette clameur, Morin, Colette et leurs amis l'entendirent.

Les mots de sang et de meurtre se mêlaient aux cris d'épouvante ; et au milieu d'un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants, on vit paraître un cheval blanc trainant avec lenteur un cabriolet.

Le parc où l'on dansait se trouva bientôt désert.

On devine les malheurs avant qu'une voix les raconte, et les foules ont souvent des intuitions.

Du reste, dans les exclamations poussées, dans les mots qui circulaient on distinguait ces mots :

—Il y a un cadavre !

—C'est Jean Denis qui l'a vu le premier.

—On mène le mort à Château-Tempête !

La curiosité vivement excitée, chaque servante, chaque valet de ferme courut du côté de la route.

M. Salmon prit le bras de sa nièce :

—Thérèse, lui dit-il, nous eussions mieux fait de ne pas franchir aujourd'hui le seuil de cette maison.... Retrons, je t'en supplie....

—Non, répondit Thérèse dont le beau visage gardait la pâleur du marbre, je reste.... Rien de ce qui se passe ici ne saurait m'être indifférent.... Si la justice y entre, je n'en sortirai qu'après elle.... Makensie ! pauvre Makensie !

RAOUL DE NAVERY.

(A continuer.)

—

ESPÉRANCE.

La Nonne et la Fleur.

Dans le jardin du monastère
Rougit une petite fleur.
La nonne pâle et solitaire
Admire en passant sa couleur.

— Hélas ! petite fleur, dit-elle,
Comment sais-tu plaire au bon Dieu,
Qui nous a mises, toi si belle
Et moi si triste, au même lieu ? ”

La fleur lui dit : “ Tout est mystère.
Ne te plains pas ; ton sort vaut mieux :
Je suis une fleur de la terre,
Tu seras une fleur des cieux ! ”

PROSPER BLANCHMAIN.

LE LOUP-BLANC

PAR

PAUL FEVAL.

XXIX

Avant la lutte.

(Suite.)



N arrivant à la grille du parc de La Trem-lays, Jude était plus inquiet encore qu'au départ, car son flair de fils de la forêt lui révélait la présence d'une immense embuscade.

Il sentait d'instinct que le château était entouré de mystérieux ennemis.

Tout était tranquille encore néanmoins, et Jude resta indécis, n'osant peser sur la corde qui mettait en mouvement la cloche de la grille.

Qu'il entrât par là ou par la maîtresse - porte, donnant sur la cour du château, il y avait pour lui danger pareil d'être reconnu ; or, Jude ne s'appartenait point, et son zèle pour le capitaine ne pouvait lui faire oublier entièrement et si vite qu'il avait juré de donner sa vie à Trem.

Heureusement, pendant qu'il hésitait, il vit briller la lumière d'une lanterne à travers les arbres, et bientôt il distingua l'imposante tournure de dame Goton, qui, la pipe à la bouche et à la main un énorme trousseau de clés, s'en venait voir, selon sa coutume, si toutes les portes étaient bien closes.

Dame Goton et Jude étaient trop bons amis pour que le lecteur conserve la moindre inquiétude au sujet du vieil écuyer dans l'embarras.

Nous laisserons la femme de charge l'introduire avec tout le mystère dési-

rables. et nous réclamerons place à table dans la salle à manger de M. Hervé de Vaunoy.

Le souper était copieux et bien ordonné. Béchameil, qui avait dormi sur sa rancune et n'était point fâché d'ailleurs de veiller personnellement au salut de ces cinq cent mille livres, faisait grand honneur à une seconde édition de son fameux blanc-manger, qu'il avait revue et corrigée pour la circonstance.

Le vin était excellent ; l'officier du roi, qui commandait les sergents de Rennes, se trouvait être un joyeux vivant ; Didier lui-même accueillait avec plus de bienveillance l'hospitalité pressée de Vaunoy.

Une seule chose manquait au festin, c'était la présence d'Alix, retenue en son appartement par la fièvre qui ne l'avait pas quittée depuis la veille.

Mais Alix, il faut le dire, était merveilleusement remplacée par sa tante, mademoiselle Olive de Vaunoy, laquelle tenait le centre de la table, et faisait les honneurs avec une grâce qu'il ne nous est point donné de décrire.

Parmi les valets qui servaient à table, nous citerons maître Alain et Lapière. Vaunoy ne les perdait pas de vue ; et, tout en faisant mille caresses au jeune capitaine, il paraissait accuser ses deux suppôts de lenteur, et contenait difficilement son impatience.

Le premier service avait été enlevé pour faire place aux rôtis puis à la pâtisserie, qui, placée au centre de la table, s'entourait d'un double cordon de dessert. On versait les vins du midi, ce qui semblait causer à Béchameil et à l'officier rennais une notable satisfaction.

Didier tendit son verre par-dessus son épaule. Ce fut Lapière qui versa. Vaunoy et lui échangèrent un rapide coup d'œil.

Mais, au moment de porter le verre à ses lèvres, Didier se tourna brusquement et regarda Lapière en face.

Le saltimbanque émérite soutint parfaitement ce regard, et demeura, sans sourciller, à la position du laquais derrière la chaise de son maître.

Didier répandit ostensiblement le contenu de son verre sur le parquet, et fit à Lapière un signe impérieux de s'éloigner, ce que celui-ci exécuta aus-

sitôt en s'inclinant avec un feint respect.

Vaunoy était devenu pâle.

— Notre vin de Guyenne ne plait pas au capitaine Didier ? demanda-t-il en s'efforçant de sourire.

— Ne parlez pas ainsi, monsieur mon ami, interrompit Béchameil qui cherchait un bon mot depuis le potage, ou monsieur le capitaine vous actionnera en calomnie devant notre parlement.

Cela dit, Béchameil crut éclater de rire.

— Monsieur de Vaunoy, répondit le capitaine avec une froide politesse, veuillez m'excuser s'il vous plait. Veuillez surtout faire en sorte que cet homme ne m'approche jamais. J'ai mes raisons pour parler ainsi, monsieur de Vaunoy.

— Sortez, Lapière ! dit le maître de la Tremlays. Mon jeune ami, ajouta-t-il, choisissez, je vous en supplie, entre tous mes valets. Vous plait-il être servi par mon majordome en personne ?

C'était littéralement tomber de Charlyde en Scylla, car Lapière, en sortant, avait remis au majordome le flacon qu'il tenait à la main.

Didier salua légèrement en signe d'acquiescement, et tendit son verre à maître Alain, qui l'emplit jusques aux bords.

— A la santé du roi ! dit le maître de la Tremlays en se levant.

Tous les convives l'imitèrent, excepté mademoiselle Olive, que le privilège de son sexe dispensait de ce mouvement.

— A la santé du roi ! répéta Didier, qui but son verre d'un trait.

Un imperceptible sourire plissa la lèvre d'Hervé de Vaunoy.

Il fit signe à maître Alain.

Celui-ci approcha d'une fenêtre ouverte et lança dehors le flacon qui avait servi à remplir le verre de Didier.

Nul ne remarqua cet incident, et le souper continua comme si de rien n'eût été.

Au bout de quelques minutes, Didier cessa tout à coup de répondre aux gracieuses prévenances dont l'accablait mademoiselle Olive. Sa tête pesait sur ses épaules, ses paupières luttaient en vain pour ne point se fermer.

On eût dit qu'il était en proie à un irrésistible besoin de sommeil.

Olive, scandalisée, rendra en un digne silence ; ce qui permit au capitaine de s'endormir tout à fait.

—Saint-Dieu ! dit Vaunoy, notre jeune ami n'est pas aimable ce soir ! Il jette notre vin et s'endort à notre barbe. Lui auriez-vous conté une histoire, mademoiselle ma sœur ?

Olive se pinça les lèvres et foudroya son frère du regard.

—Cela n'expliquerait pas pourquoi il a répandu son vin de Guyenne, dit Béchameil avec son habituelle naïveté.

—Nous lui passerons tout cela en faveur de son titre d'officier du roi, reprit joyeusement le maître de La Tremlays, et nous pousserons l'attention jusqu'à le faire emporter dans son fauteuil, afin de ne point troubler son sommeil.

Deux valets en effet soulevèrent le siège de Didier et l'emportèrent, toujours dormant, à sa Chambre. Cela réjouit fort M. de Béchameil et l'officier rennais, qui jura sur son honneur que M. de Vaunoy savait exercer l'hospitalité dans les formes.

Didier ne s'éveilla point pendant le trajet. Les deux valets le déposèrent endormi sur son lit et se retirèrent.

Une heure après environ, un bruit se fit autour du château. Les portes furent attaquées toutes à la fois, et brisées d'autant plus facilement qu'il ne se présenta personne pour les défendre.

Par une fatalité singulière, sergents et soldats de la maréchaulée se trouvaient casernés dans une grange qu'on avait fermée en dehors.

Une seule personne fit résistance, ce fut la vieille Goton qui, après avoir inutilement essayé de relever le courage du maître Simonnet et des autres valets de Vaunoy, saisit bravement un mousquet, et fit le coup de feu par la fenêtre de la cuisine.

Au moment où l'on entendit les premiers bruits de cette attaque inopinée et furieuse, Vaunoy était dans son appartement avec maître Alain, Lapière et deux autres valets armés.

—Voici l'instant, dit-il avec un certain trouble dans la voix ; il dort et vous êtes quatre. Saint-Dieu ! ne me le manquez pas cette fois.

—Je m'en chargerai tout seul, re-

prit Lapière ; et, en vérité, ce jeune fou prend à tâche de me donner envie de le tuer. Voilà deux fois qu'il me foule aux pieds depuis hier.

—Trêve de paroles ! interrompit Vaunoy ; à vous le capitaine, à moi les Loups !

Les quatre estafiers s'engagèrent dans le long corridor qui conduisait à la chambre de Didier. Lapière marchait le premier, épée nue dans la main droite, poignard dans la gauche.

Maître Alain venait le dernier, ce qui lui donna occasion de dire, sans être aperçu, un mot à sa bouteille carrée.

—Attention ! dit Lapière, en arrivant à la porte qui n'était point fermée. Je vais l'expédier tout seul. Cependant s'il s'éveillait par le plus grand des hazards, vous viendriez à la rescousse.

Il entra. Une obscurité profonde régnait dans la chambre de Didier. Lapière avança doucement ; et, lorsqu'il se crut à portée du lit, il leva son épée.

Une autre épée arrêta la sienne dans l'ombre. Lapière recula étonné.

—Lève la lanterne, Jacques, dit-il à l'un des valets.

Celui-ci obéit, et nos quatre assassins aperçurent debout, devant le lit de Didier endormi, un homme de grande taille, qui, droit et ferme sur la hanche présentait la pointe de son épée nue.

Le vieux majordome poussa un cri de surprise.

—Saint-Jésus, dit-il, gare à nous ! Je le reconnais, cette fois ; nous ne sommes pas trop de quatre : c'est Jude Leker, l'ancien écuyer de Nicolas Trem !

XXX

Quatre contre un.

Jude avait été introduit, comme nous l'avons dit, par la vieille femme de charge, et avait attendu son maître sur le lit de camp qui se trouvait dans un coin de la chambre.

Il s'était fort étonné lorsqu'il avait vu Didier, endormi, apporté par deux valets, et son inquiétude avait redoublé ; mais il était resté coi, afin de n'être point aperçu.

À plusieurs reprises, quand les valets furent partis, il appela son maître

à voix basse. Celui-ci, plongé dans un sommeil de plomb, n'eut garde de lui répondre. Le breuvage que lui avait versé maître Alain au souper était une préparation opiacée, mêlée à forte dose au vin de Guyenne, si bien apprécié par M. de Béchameil.

Ce silence obstiné mit une lugubre appréhension dans l'esprit de Jude.

—C'est étrange! pensa-t-il. Serait-ce un cadavre que ces hommes viennent d'apporter?

Il se leva doucement et posa sa main sur le cœur du jeune homme qui battait fort tranquillement.

—Il dort! se dit Jude avec un soupir de soulagement. Que Dieu lui donne un long et tranquille sommeil!

Ce souhait devait être rempli outre mesure.

Au moment où Jude regagnait sa couche, le fracas de l'attaque éclata de toutes parts.

Le vieil écuyer prit son épée, et se tint prêt à tout événement.

Au bout de quelques minutes, il entendit un bruit de pas dans le corridor et saisit quelques mots de la conversation des quatre assassins.

—Il faut pourtant l'éveiller, se dit-il.

Et il secoua rudement Didier, qui resta inerte et comme mort.

Le brave écuyer, de guerre lasse, prit son parti et se plaça devant le lit, l'épée haute.

—Si c'est Pelo Rouan, pensa-t-il, je l'adjurerai au nom de Trembl, et d'ailleurs, Pelo Rouan ne frappera pas un homme endormi, j'en suis sûr... Mais si ce n'est pas Pelo Rouan?

En guise de réponse à cette embarrassante question, Jude assura son épée et se mit en garde.

Au même instant, la porte fut ouverte et donna passage aux estafiers de Vaunoy.

Pour être plus vieux de vingt ans, Jude Leker n'avait point perdu cette robuste et martiale apparence qui avait donné jadis à réfléchir aux roués de la suite du régent.

Dans la position qu'il avait prise devant le lit du capitaine, sa grande taille se développait fièrement et montrait, à la vacillante clarté de la lanterne, le vigoureux dessin de ses formes athlétiques. Sur son visage régnait ce calme profond qui, lorsqu'un homme est

en face du péril, annonce une détermination indomptable.

Son regard restait lourd, presque apathique, et chacun de ses muscles gardait l'immobilité de l'acier.

Au seul nom de Jude, Lapierre crut deviner une alarmante complication. La présence de l'ancien écuyer de Trembl auprès du capitaine rendait plus irrévocable, s'il est possible, l'arrêt de mort qui pesait sur ce dernier, car cette réunion n'était peut-être pas due au hasard, et, en tous cas, elle donnait une force nouvelle aux motifs que Vaunoy avait de redouter Didier.

Le premier mouvement de Lapierre fut donc d'ordonner l'attaque; mais un coup d'œil jeté sur la ferme attitude du vieil écuyer retint cet ordre sur sa lèvre.

Il connaissait de réputation Jude, qui avait passé autrefois pour le plus vaillant homme d'armes du pays rennais, et ce qu'il voyait de lui n'était point pour démentir cette renommée.

Jude était seul, mais des quatre estafiers deux étaient des valets pris pour faire nombre; le troisième, maître Alain, vieillard débile et usé par le vice, chancelait déjà sous le poids d'une ivresse fort avancée.

Le quatrième enfin, qui était Lapierre en personne, pouvait, poussé à bout, ne pas être un adversaire à dédaigner; mais la guerre n'était point son fait en définitive, et il ne combattait jamais qu'au pis-aller.

De sorte que les forces en présence, sans se balancer exactement, n'étaient pas non plus trop inégales.

Maître Alain était au flanc de Jude, à bonne distance, il est vrai; Lapierre faisait face, et les deux valets se trouvaient entre ce dernier et le majordome.

Après cette courte réflexion, Lapierre baissa son épée et remit son poignard à sa ceinture.

—Mon compagnon, dit-il à Jude d'un ton délibéré, le vénérable maître d'hôtel de La Tremblays prétend vous reconnaître pour un ancien serviteur de la maison. A ce titre, je me déclare fort joyeux de faire votre connaissance. Voulez-vous, s'il vous plaît, nous livrer passage afin que nous puissions accomplir notre tâche?

Jude ne répondit point et demeura immobile.

—Mon compagnon, reprit Lapierre,

nous sommes quatre et vous êtes seul. En outre, si vous voulez prendre la peine d'ouvrir vos oreilles, vous ne douterez point que nous n'ayons dans le château de nombreux auxiliaires.

Le fracas redoublait en effet, les Loups avaient fait irruption à l'intérieur. C'était un vacarme assourdissant, qui eût éveillé un mort.

Pourtant le capitaine dormait toujours.

— Mon compagnon, dit pour la troisième fois Lapierre qui prit un ton caressant et envoya un rapide coup d'œil à ses gens, je serais fâché d'user envers vous de violence, mais...

Il n'acheva pas. Les cinq épées lancèrent à la fois cinq gerbes d'étincelles.

Il y eut un court cliquetis. Maître Alain tomba sur ses genoux en poussant un gémissement sourd, et l'un des valets mesura le sol au milieu d'une mare de sang.

Jude, qui s'était fendu deux fois coup sur coup se remit en garde bellement.

Lapierre recula ainsi que le second valet.

Le mauvais succès de la traîtreuse attaque qu'il avait tentée au moment même où il semblait vouloir parler, le déconcerta quelque peu et il jeta un piteux regard sur ses compagnons hors de combat.

— Vertudieu ! grommela-t-il, ce n'était pas trop de quatre, en effet. Lève la lanterne, Jacques.

Jacques n'avait pas été touché. Il obéit.

La lumière tomba d'aplomb sur le justaucorps de Jude, et Lapierre poussa un cri de joie.

Le vieil écuyer restait droit et ferme, mais son sang coulait abondamment par trois blessures.

L'assaut n'était pas si mauvais que Lapierre l'avait cru d'abord.

— Il ne s'agit que d'attendre, reprit-il en ricanant.

Toute son insolence était revenue. Il ajouta :

— Du diable s'il reste un quart d'heure debout avec ces trois saignées. Attention, Jacques ! il est à nous. Fais comme moi ; accule-toi au mur et reste en garde. S'il quitte sa position pour m'attaquer, tu iras au lit et tu feras l'affaire ; si c'est toi qu'il attaque, je me charge du capitaine. S'il se tient tranquille, ne bougeons pas. Dès

qu'il tombera au bout de son sang, nous achèverons notre besogne.

Jacques obéit encore. Lapierre et lui s'adossèrent au mur, Maître Alain et l'autre valet gisaient à terre sans mouvement, et morts, suivant toute apparence.

Jude envisagea sa situation avec tout le calme de son stoïque courage : sa situation était désespérée.

Lapierre, l'effronté coquin, avait parfaitement établi le dilemme ; Jude ne pouvait se sauver qu'en attaquant, mais s'il attaquait, Didier était mort.

Le choix de Jude ne pouvait être douteux : il garda son poste.

Pendant, il se sentait faiblir de minute en minute ; ses forces s'en allaient avec son sang.

Une fois, le bruit que faisaient les Loups s'approcha dans la direction de la chambre ; Jude eut une lueur d'espoir.

— Pelo Rouan ! cria-t-il : au secours !

Mais le bruit s'éloigna, et Pelo Rouan ne vint pas.

— Holà ! dit, Lapierre ; le charbonnier se mêle-t-il aussi de protéger l'orphelin ! heureusement il est à trop bonne distance pour entendre et, puisque ce brave garçon appelle ainsi les absents, c'est signe que sa cervelle délire. Il a chancelé, sur ma foi !

Jude se redressa vivement, mais Lapierre ne s'était point trompé. Il avait chancelé.

En se relevant, il dit :

— Monsieur le capitaine, éveillez-vous !

— Ah ça ! murmura l'ancien saltimbanque, c'est un taureau que cet écuyer ! Il a déjà perdu plus de sang qu'il n'y en a dans mes veines, et il est encore debout. Si l'autre allait finir son somme, nous serions ici à terrible fête.

Jude pâlisait et haletait.

— Éveillez-vous, monsieur le capitaine ! cria-t-il encore d'une voix affaiblie déjà. Éveillez-vous !

— Pourquoi ne pas lui donner le nom de son père, mon compagnon ? demanda Lapierre avec ironie. Allons ! ne te gêne pas. Ce nom, prononcé en ce lieu, aurait peut-être une vertu magique.

Jude ne comprenait point. Il mit la main sur une de ses blessures afin d'arrêter le sang ; mais Lapierre impitoyable et pressé d'en finir, simula une

attaque qui le força de se remettre en garde.

Le sang coula de nouveau.

—Éveillez-vous, monsieur, éveillez-vous ! cria pour la troisième fois Jude, qui s'appuya, épuisé, aux colonnes du lit.

Didier dormait toujours.

Jude, à bout de forces, lâcha son épée, glissa le long du lit et tomba dans son sang.

—Dieu ne veut pas que je meure pour Trem ! murmura-t-il avec un douloureux regret.

—Et pour qui donc meurs-tu, mon brave garçon ! s'écria Lapière en éclatant de rire. Est-ce que, par hasard, tu ne saurais pas ?... Ce serait une excellente plaisanterie.

Il s'approcha de Jude qui respirait avec effort et ne bougeait plus.

—Mon compagnon, dit-il en lui tâtant le pouls, tu as encore trois minutes à vivre pour le moins. Veux-tu que je te conte une histoire ? Qui ne dit mot consent, hé ? retiens-toi de mourir, cela va t'amuser. Un soir, figure-toi, je passais par la forêt de Rennes, j'étais saltimbanque de mon métier et j'avais besoin d'un enfant. Ton pouls a l'air de vouloir s'éteindre : un peu de patience, que diable ! Sur le revers d'un fossé, j'aperçus une jolie petite créature emmaillotée de peau de mouton. Je laissai la peau de mouton, mais j'emportai l'enfant qui faisait justement mon affaire. Une fois à Paris.. Aurais-tu dessein de me fausser compagnie ? J'abrège : cet enfant grandit ; le hasard le fit échapper à ma tutelle ; il devint page de M. le comte de Toulouse, puis gentilhomme de sa chambre, puis... À la bonne heure, voici ton pouls qui recommence à battre comme il faut. Puis capitaine de la maréchaussée. Devines-tu ?

Une légère et furtive rougeur monta au visage de Jude, qui néanmoins demeura immobile et garda ses yeux fermés.

—Tu ne devines pas ? reprit Lapière. Hé bien ! je vais te mettre les points sur les *i* pour que tu t'en ailles content dans l'autre monde. Cela t'expliquera en même temps pourquoi nous sommes ici de la part d'Hervé de Vaunoy : l'enfant que je trouvai dans la forêt avait nom Georges Trem !

À peine Lapière avait-il prononcé

ce nom qu'il poussa un cri de rage et de douleur.

Un mouvement d'incommensurable joie venait d'emplir le cœur de Jude et galvanisait son agonie. Le bon écuyer, retrouvant vie pour un instant au nom adoré du fils de son maître, avait étreint, par un suprême effort, la gorge du saltimbanque qu'il tenait renversé sous lui.

—Au secours, Jacques ! râla celui-ci.

Jacques s'élança, mais non pas assez vite. Jude avait ressaisi son épée et la plongea de toute sa force dans la poitrine de Lapière.

Puis, s'appuyant d'une main aux colonnes du lit, il reçut le choc du dernier valet.

C'était encore un champion redoutable que Jude Leker à sa dernière heure. Le valet, grièvement blessé dès les premières passes, jeta son arme et s'enfuit.

Jude se traîna jusqu'à la lanterne qui, éteinte à demi et oubliée par terre, éclairait d'une lueur faible les résultats de cette scène de carnage. Il la prit, ranima la flamme, et, s'aidant de ses mains, il regagna le lit où Didier, subissant toujours l'effet du narcotique, dormait son léthargique sommeil.

Ce fut avec une peine infinie que le bon écuyer, rassemblant tout ce qui lui restait de force, parvint à se relever. Il s'appuya d'une main sur le matelas, de l'autre il dirigea l'âme de la lanterne sur le visage de Didier.

Le capitaine était couché sur le dos, dans la position où l'avaient placé les valets de Vaunoy. Il n'avait point bougé depuis lors. La lumière de la lanterne tomba d'aplomb sur ses traits hardis et réguliers.

Jude se mourait, mais sa joie atteignait au délire. Il contempla un instant Didier endormi. Une extatique allégresse illumina sa simple et honnête physionomie, tandis que deux larmes brûlantes sillonnaient lentement le hâle de ses joues.

—C'est lui, murmura-t-il enfin ; que Dieu le sauve et le bénisse ! Voilà bien le front de Trem ! et ces yeux fermés, je m'en souviens maintenant, sont bien les yeux d'un Breton : hardis et bons ! Oh ! c'est un beau soldat, que le dernier fils de Trem ! C'est un digne rejeton du vieil arbre. Si je l'avais reconnu plutôt !...

Il prit la main de Didier et se pen-

cha sur elle, ne pouvant la soulever jusqu'à sa lèvre.

Notre monsieur ! mon fils ! poursuivit-il avec une passion si ardente que les dernières gouttes de son sang loyal remontèrent à sa joue, éveillez-vous pour que je vous salue du vaillant nom de vos pères ! éveillez-vous, enfant de Tremblé ; votre vie sera belle et glorieuse désormais...

Il s'arrêta ; son regard exprima tout à coup une terreur.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! cria-t-il d'une voix sourde ; il dort et je vais mourir ! Je vais mourir, emportant son secret, son bonheur : tout ce que Dieu vient de lui rendre !

Jude regardait maintenant son jeune maître avec des yeux découragés. La vie l'abandonnait ; il le sentait, et c'était pour lui une accablante angoisse que de faire défaut pour ainsi dire au dernier Tremblé, que de l'abandonner en ce moment suprême, où un seul mot, prononcé et entendu, lui rendait fortune et noblesse.

— Je ne veux pas mourir, reprit-il avec effort ; ce serait trahison ! Il faut que je vive pour le servir et pour l'aimer. Arrête-toi donc, mon sang ; tu es à lui, tout à lui ! Notre-Dame de Mi-Forêt, sainte-mère du Christ, ayez pitié ! Qu'il s'éveille, ou que je vive ! Sainte-Vierge ! la mort est sur moi. C'est la première fois que j'ai peur !

Le malheureux vieillard tremblait son agonie et avait besoin de ses deux mains pour se retenir aux couvertures du lit. Une minute se passa pendant laquelle il souffrit un martyre que nous n'essaierons pas de dépeindre. Puis ses mains glissèrent lentement le long des couvertures.

— Éveille-toi ! éveille-toi ! râla-t-il. Ecoute ! Ecoute-moi, notre monsieur ! Il y a dans le creux du chêne de la Fosse-aux-Loups un parchemin et de l'or. Tout cela est à vous, Georges Tremblé... à vous ! moi, je suis un mauvais serviteur : je meurs quand vous auriez besoin que je vive. Pardonnez-moi ! Tremblé ! Tremblé !

Ses jambes fléchirent ; il tomba pesamment à la renverse en prononçant une dernière fois le nom idolâtre de son maître.

Un silence de mort régna dans la chambre pendant quelques minutes. La lanterne, demeurée sur le lit, jetait

encore par intervalles de tristes lueurs sur cette scène de désolation.

Tout à coup on entendit un long et retentissant bâillement.

L'un des cadavres s'agita et se mit à étirer ses membres, comme on fait après un bon sommeil.

Ce cadavre était celui de maître Alain, le majordome, lequel n'avait d'autre blessure qu'un large trou fait à son pourpoint. Le vieux buveur était tombé au choc de Jude, et, moitié par frayeur, moitié par ivresse, il ne s'était point relevé.

Or, on sait qu'un homme ivre, si poltron qu'il puisse être, s'endormirait à dix pas de la bouche d'un canon.

Maître Alain s'était endormi.

En s'éveillant, son premier soin fut de donner une marque d'affection à sa bouteille carrée. Il ne se souvenait de rien.

Après avoir avalé une ample rasade, il se leva, chancelant, et plus ivre que jamais.

— Pourquoi diable suis-je hors de mon lit ! se demanda-t-il.

Un coup d'œil jeté autour de lui éclaira sa mémoire.

— Ho ! oh ! dit-il ; la bataille est finie. Voici mon vieux compagnon Jude dans l'état où je le désirais. Et ce jeune coquin de Georges Tremblé ! il dort comme un bienheureux. Ma foi ! je vais achever la besogne.

Il prit son poignard et marcha laborieusement vers le lit, non sans dire un mot en chemin à sa bouteille, pour se donner du courage. Au premier pas, il trébucha contre le corps de Lapierre.

— Tiens, gronda-t-il, le voilà qui dort aussi ! Lapierre ! viens m'aider, mon garçon.

Lapierre n'avait garde de répondre. Maître Alain se pencha sur lui et lui mit le goulot de son flacon carré dans la bouche.

— En veux-tu ? demanda-t-il suivant sa coutume.

L'eau-de-vie se répandit à terre. Maître Alain se releva.

Il ne boira plus ! dit-il avec solennité.

Au moment où il arrivait à portée du lit, il s'arrêta pour écouter une voix douce, mais éplorée, qui chantait dans la cour, sous la fenêtre, un couplet de la romance d'Arthur de Bretagne.

—Joli moment pour chanter ! murmura-t-il.

La voix s'interrompit et prononça tout bas avec un accent désolé :

—Didier ! Didier !

—Présent ! dit en riant le majordome. Allons ! un autre couplet, encore un couplet !

La douce voix de jeune fille, comme si elle eût voulu obéir à cet ordre ironique, reprit cette partie de la complainte qui raconte les douleurs de la duchesse Constance de Bretagne, et chanta d'une voix pleine de larmes :

Elle cherchait, dans sa détresse,
La forteresse
Où l'Anglais tenait enfermé
Son bien-aimé...

Puis elle dit encore :

—Didier ! Oh ! Didier ! où es-tu ?

Le vieux majordome, réduit à l'état d'enfance par son ivresse, s'approcha curieusement de la fenêtre pour voir la chanteuse ; mais, au même instant, la porte s'ouvrit, et une vive lumière inonda la chambre.

Maitre Alain se retourna.

Il vit Alix de Vaunoy, pâle, l'œil égaré, tenant à la main un flambeau.

Elle, aussi, prononça d'une voix étouffée le même nom que la chanteuse :

—Didier ! Didier !

PAUL FÉVAL.

(A continuer.)

Les Cloches du Soir.

TRADUIT DE TH. NOORE.

Cloches du soir, votre douce harmonie
Parle à mon cœur du paternel manoir,
Des jours d'enfance où votre voix bénie
Me fit rêver, saintes cloches du soir !

De ces beaux jours loin est la dernière heure,
Et plus d'un cœur qui palpait d'espoir
Dort maintenant dans la sombre demeure,
Sourd à vos voix, saintes cloches du soir !

Je les suivrai, ces âmes envolées.
Un autre barde ici viendra s'asseoir ;
Une autre voix, du fond de ces vallées,
Vous chantera, saintes cloches du soir !

Histoire.

ESQUISSE HISTORIQUE

sur

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

BIENS DES JESUITES,

PAR

L'Abbé F. BONIN.

(Suite.)

XIV

Le Prince en donnant des Patentes ne donne pas les Biens qui dotent une Communauté, mais seulement les droits de citoyen.

TOUTE corporation, pour jouir des droits de citoyen, doit, avons-nous dit ailleurs, obtenir de l'Etat des lettres patentes. Ces lettres confirment la corporation, lui donnent une immutabilité, et rendent ses droits et ses privilèges perpétuels. Il est des personnes qui concluent de là que c'est la puissance publique qui par ces lettres donne la propriété des biens dont est dotée la corporation. Par une conséquence naturelle de ce principe ils prétendent qu'avant la dissolution de la communauté, les biens dont elle était dotée, appartiennent à l'Etat. Je réponds d'abord avec Blackstones, liv. 1er, chap. XVIII, que les individus, qui composent une simple réunion volontaire, peuvent, à la vérité, remplir la fin pour laquelle ils se sont unis, aussi longtemps qu'ils sont d'accord à cet égard, tant qu'ils ne font rien de contraire aux lois, soit de l'Eglise, soit de l'Etat. Quelle puissance en effet pourrait les empêcher ? Ne sont-ils pas maîtres d'user de leurs biens, comme bon leur semble ? S'il leur est incontestablement permis d'en disposer à leur gré, lorsqu'ils vivent séparément, pourvu qu'ils ne blessent en rien les lois

de la société, pourquoi ne pourraient-ils pas, étant unis volontairement, employer ces mêmes biens pour une fin qui eût été agréée à tous ? Mais n'ayant point l'approbation de la puissance publique comme corps ou comme être moral, ils ne pourraient maintenir aucun privilège, aucune immunité. Chacun pourrait bien conserver la propriété de ses biens, ou les donner à un des individus de l'association qui les régirait pour les autres ; les transmettrait à un autre pour la même fin ; mais celui-là ne pourrait dans les actes qu'il ferait, se porter comme chef légal de cette réunion ; ce titre ne lui peut venir que de la puissance publique. Ce mode d'exister, comme on voit, serait difficile ; car il faudrait bien des actes et bien des précautions pour maintenir les biens et l'ordre dans cette réunion.

Mais si l'Etat confirme cette association, par cet acte les biens et les privilèges qui lui appartiennent se transmettent de main en main à perpétuité sans aucun nouvel acte. On voit donc que la confirmation du Prince rend seulement plus facile la possession des biens d'une corporation ; mais elle ne les lui donne point ; elle présuppose nécessairement que la donation en est déjà faite, puisqu'elle ne fait que rendre apte à posséder ces biens comme corps ou comme citoyen l'association à laquelle elle est accordée. De là cet axiome des jurisconsultes : Qui confirme, ne donne rien, mais fait seulement connaître ce qui est donné, et rend apte à le posséder légalement celui qui l'a reçu. *Qui confirmat, nihil dat, sed tantum datum significat.* Et cela quand même le Prince lui-même aurait donné à la réunion les biens destinés à sa dotation ; car en donnant ces biens le Prince ne rend pas plus apte à les posséder comme corps que lorsque ce sont des particuliers qui les donnent ; ce n'est que par la confirmation ou par la concession de lettres patentes que la réunion volontaire devient apte à posséder comme corps ou comme un citoyen. Et comme la fin du donateur, qui est le bien, soit de l'Eglise, soit de l'Etat, est aussi durable que l'une et l'autre de ces sociétés, il est manifeste que jamais les biens d'une corporation, avant sa dissolution, ne peuvent appartenir à l'Etat ; mais toujours ils doivent être employés à la même fin, quoique selon un mode différent de

celui agréé originairement par les fondateurs. Ce second mode doit être réglé par la puissance publique, religieuse et civile, si la corporation est religieuse ; civile seulement, si la corporation est laïque, comme nous l'avons montré déjà en un autre endroit ; parce que c'est une nouvelle corporation, qui, pour continuer l'œuvre de la corporation dissoute, a besoin d'être rendue apte à cela par l'autorité compétente.

XV

Une Corporation religieuse légalement établie a deux protecteurs, l'Eglise et l'Etat, et une Corporation laïque l'Etat seul pour protecteur.

Une corporation religieuse, qui a des lettres patentes de la puissance civile, a deux tribunaux auxquels il lui est permis de s'adresser pour être défendue et protégée contre les attaques injustes de son existence, de ses droits et privilèges. Le premier de ces tribunaux est l'Eglise, dont elle a reçu son existence comme personne morale dans la société spirituelle ; c'est lui qui doit examiner et décider les questions relatives à l'emploi et administration de ses biens pour la fin désignée par les fondateurs. Les moyens qu'a ce tribunal pour se faire obéir sont les censures ecclésiastiques ; la fin étant spirituelle, les moyens d'y parvenir doivent aussi être spirituels. Le second tribunal, protecteur d'une communauté religieuse, est celui du Prince ; c'est lui qui doit examiner et décider les questions relatives à la possession, cession des biens, etc. Ses moyens sont les peines corporelles, les amendes pécuniaires, etc. Une corporation laïque qui a des lettres patentes, n'a que le tribunal civil pour protecteur. En effet toute corporation pour ce qui regarde l'aptitude à posséder des biens et à jouir des droits de citoyen ne tenant son existence que de la puissance temporelle, celle-ci doit prendre soin de ce qu'elle a créé ; elle doit à cet être moral la même protection qu'à un individu, qui est citoyen. Quant à une puissance spirituelle, elle ne doit à une corporation laïque protection qu'au for intérieur ; là elle doit obliger quiconque lui fait tort, à lui faire satisfaction,

comme l'ordonnent la droite raison, la justice et la loi de Dieu qu'elle est chargée de faire exécuter. Mais si cette corporation implore le secours de l'Eglise ; si elle veut que celle-ci lance les censures ecclésiastiques contre ceux qui l'attaque injustement, c'est une grâce qu'elle demande ; en ce cas c'est à l'Eglise d'examiner s'il est expédient ou non d'accorder ou de refuser ce qu'on lui demande.

L'abbé Pey dans le plan général de son excellent ouvrage de l'autorité des deux puissances, (art. 2, chap. 2,) parle de la protection réciproque que se doivent l'Eglise et l'Etat. On sera bien aise assurément que je rapporte ici ce qu'il dit sur cette matière ; on y trouvera beaucoup de lumières pour le sujet que nous traitons.

“ Les deux puissances, dit-il, étant fondées sur les mêmes principes, et ayant un intérêt commun à maintenir les peuples dans la subordination, doivent se protéger par devoir de religion, puisqu'elles sont instituées pour faire observer l'ordre que Dieu a établi ; par la considération de leur intérêt personnel, puisque l'esprit d'indépendance qui attaque l'une ou l'autre puissance, est ennemi de toute autorité ; et enfin par un motif de reconnaissance, puisqu'elles jouissent des avantages et des privilèges respectifs qu'elles se communiquent.” Mais quels sont les principaux objets de cette protection ? Nous allons les parcourir.

Les deux puissances doivent se protéger pour procurer l'exécution de leurs lois et de leurs décrets respectifs. Ces lois et ces décrets sont la base et la règle de leurs gouvernemens ; ils doivent donc être le principal objet de leur protection. Les Pères de l'Eglise ont réclamé, comme un devoir de justice, le secours des Princes chrétiens pour l'exécution des saints canons ; et les Princes religieux ont regardé cette protection, comme une de leurs principales obligations. Il est vrai que la force ne convertit pas, mais elle écarte les obstacles extérieurs qui s'opposent à l'efficacité du saint ministère ; elle empêche les progrès de la séduction ; et si c'est une charité bien entendue de punir ceux qui donnent la mort au corps, pécherait-on contre la charité en punissant ceux qui perdent les âmes et qui pervertissent les mœurs ? Les

deux puissances doivent se protéger, pour se concilier réciproquement l'amour et le respect de leurs sujets, dans la personne de leurs ministres. Ces sentimens sont le juste tribut que la nature et la religion ont imposé à tous les hommes envers ceux qui leur ont donné la vie, ou que la providence a chargé de veiller au salut public, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre spirituel. Les lois divines et humaines réprouvent donc également les satires qui attaquent leur personne, ou qui calomnient leur administration.

Les deux puissances doivent se protéger pour se conserver réciproquement dans la possession de leurs domaines. Le domaine du Prince est le bien de l'Etat destiné aux besoins publics. Les possessions du clergé sont des biens consacrés au service divin et au soulagement des pauvres. Le peuple doit le tribut au Souverain ; Jésus-Christ en fait un commandement exprès. Le peuple doit pourvoir aussi à l'honnête entretien des ministres qui se dévouent à son salut. La loi de Dieu nous apprend que l'ouvrier évangélique mérite récompense. Il y a cependant cette différence entre les biens du Prince et ceux de l'Eglise, que le premier les possède en toute souveraineté ; au lieu que l'Eglise ne possède aucun bien temporel, qui ne soit soumis au souverain domaine du Prince. Mais si les propriétés des citoyens doivent être respectées, serait-il permis de violer celles de l'Eglise, parce que les Clercs qui en jouissent, ajoutent à la qualité de citoyens celles de ministres de la Religion ?

Les deux puissances doivent se protéger pour se maintenir réciproquement dans la jouissance des privilèges qu'elles se sont communiquées. Les prérogatives accordées à des corps sont dans la classe des lois ; parce qu'elles sont censées se rapporter au bien public. Elles sont d'autant plus respectables qu'elles remontent à une origine plus ancienne, et que les corps privilégiés tiennent plus étroitement à la constitution du gouvernement. Elles doivent donc être conservées autant qu'il est possible, surtout à l'égard de ces corps anciens. Outre ces raisons générales, les privilèges que les deux puissances se communiquent, sont un juste retour des grâces qu'elles reçoivent ; elles sont un témoignage réci-

ÇA FAIT PEUR AUX OISEAUX.

CHANSONNETTE.

Paroles de Galoppe d'ONQUAIRE.

Musique de Paul BERNARD.

Andantino.

PIANO. *p naïvement*



The piano introduction consists of two staves. The right hand plays a melody of eighth and quarter notes, with some notes marked with an 'X'. The left hand provides a harmonic accompaniment with chords and single notes.

naïvement et très douc.

Ne parlez pas tant, Li -

f sec. pp



The first system of the song. The vocal line is on a single staff, and the piano accompaniment is on two staves. The tempo and mood are 'naïvement et très douc.'. The lyrics 'Ne parlez pas tant, Li -' are written below the vocal line. The piano part has dynamic markings 'f sec.' and 'pp'.

san-dre, Quand nous ten-dons nos fi - lets, Les oiseaux vont vous en-



The second system of the song. The vocal line continues with the lyrics 'san-dre, Quand nous ten-dons nos fi - lets, Les oiseaux vont vous en-'. The piano accompaniment continues with chords and single notes.

ten - dre Et s'en - fui - ront des bos - quets. Aimez-moi sans me le



The third system of the song. The vocal line concludes with the lyrics 'ten - dre Et s'en - fui - ront des bos - quets. Aimez-moi sans me le'. The piano accompaniment continues with chords and single notes.

animez.

di - re, Ai-mez-moi sans me le di - re, A quoi bon tous ces grands

simplement et doux.

mots? cal-mez ce bruy-ant dé - li - re, Car ça fait peur aux oi - seaux;

rit. *f* *ritard.* *dolce.* *lo. primo.*

Cal-mez ce bruy-ant dé - li - re, Car ça fait peur aux oi - seaux.

II

Bon! vous m'appellez cruelle,
 Vraiment vous perdez l'esprit;
 Vous me croyez infidèle,
 Ne faites pas tant de bruit.
 Quoi! vous parlez de vous pendre,
 Quoi! vous parlez de vous pendre,
 Aux branches de ces ormeaux,
 Mais vous savez bien Lisandre, } *Bis.*
 Que ça fait peur aux oiseaux. }

III

Vous tenez ma main, Lisandre,
 Comment puis-je vous aider.
 Il faudrait à vous entendre
 Vous accorder un baiser.
 Ah! prenez-en deux bien vite,
 Oui, prenez-en deux bien vite,
 Et retournez aux pipeaux,
 Mieux vaut en finir de suite, } *Bis.*
 Car ça fait peur aux oiseaux. }

proque de leur reconnaissance et de leur respect, et un garant de l'heureuse concorde qui doit les unir.

Il n'y a donc qu'une fausse politique qui puisse envisager les privilèges du Clergé, comme des concessions odieuses qu'il faut restreindre. Cette politique n'a été que trop suivie dans la pratique, soit quant aux exemptions, soit quant à cette portion de la juridiction civile que les Evêques avaient reçue du Prince.

La protection se rapporte par sa nature à l'avantage du protégé; et on a voulu en faire un titre pour asservir l'Eglise. Voyons donc quelle est la nature de cette protection, pour dissiper les fausses inductions qu'on en tire.

La protection que se doivent les deux puissances, ne donne aucune juridiction à la puissance protectrice sur les matières qui compètent à la puissance protégée. Car les deux puissances étant souveraines, leurs droits sont aliénables. Ne pouvant y avoir deux souverains dans le même genre de gouvernement, la juridiction sur un gouvernement ne peut appartenir qu'à celui qui y préside, non à la puissance qui protège. Il s'en suivrait de la maxime contraire que les deux puissances en qualité de protectrices auraient droit d'exercer un empire absolu sur leurs gouvernements respectifs; et alors la protection leur deviendrait préjudiciable en les assujettissant. Les princes même infidèles, qui doivent la protection à l'Eglise, parce qu'ils sont obligés de protéger la justice et la société, recevraient par là un pouvoir de juridiction sur l'administration spirituelle des Eglises qui sont dans leurs Etats.

Mais le souverain ne doit-il pas s'instruire avant que d'agir? La qualité de protecteur ne le rend-elle pas juge de ses sujets, pour l'éclairer sur la protection qu'il leur accorde? Ne l'oblige-t-elle pas à examiner la cause de ses alliés, avant d'embrasser leur querelle?

Je réponds à cela en distinguant trois sortes de protections: 1o. Protection de juridiction; c'est celle que le Prince doit à ses sujets dans l'ordre civil; 2o. protection sans juridiction et sans subordination; c'est celle que le souverain doit à ses alliés. Il doit examiner la justice de leur cause avant de se joindre à eux, parce que n'étant point subordonné à leur autorité, il

n'est pas obligé de se soumettre à leur jugement; mais n'ayant point de juridiction sur eux, il ne peut aussi les assujétir à ses décisions. 3o. Protection avec subordination; c'est celle que se doivent les deux puissances. L'Eglise doit protéger le souverain sur le temporel; et comme elle lui est subordonnée à cet égard, elle doit, en le protégeant, non juger elle-même, mais se conformer au jugement du Prince dans l'ordre civil. Il faut dire la même chose de la protection du Souverain par rapport à l'Eglise sur les matières qui concernent la religion. Il s'instruit suffisamment de la justice des décrets de l'Eglise par les décisions des pasteurs, à laquelle il doit obéir lui-même, et qui est toujours présumée juste dans la pratique, hors le cas d'évidence contraire.

La protection ne donne aucun droit de législation au protecteur sur les matières qui compètent à la puissance protégée; 1o. parce que le pouvoir législatif fait partie du pouvoir de juridiction, qui appartient à la puissance protégée; 2o. parce que les deux puissances ont le droit de législation en pleine souveraineté sur les matières de leur ressort, et qu'il ne peut y avoir qu'un souverain dans chaque société parfaite; 3o. parce que chacune des deux puissances ne peut dispenser que des lois concernant les matières qui lui compètent: or le droit de dispenser est un droit de législation. Chacune d'elles n'a donc aussi le droit de législation que sur les matières de sa compétence. Lors donc que les Evêques sollicitent l'autorisation de leur réglemens auprès de la puissance civile, c'est afin qu'elle y joigne la force coercitive pour l'exécution, non pour leur donner la sanction.

Le Souverain, il est vrai, fait souvent des lois de discipline touchant le gouvernement ecclésiastique; mais j'en distingue de quatre sortes. Les premières viennent seulement à l'appui des réglemens des Evêques et pour assurer leur exécution, ainsi que nous venons de le dire. Les secondes sont sollicitées par les Evêques et formées ainsi par le concours des deux puissances. Les troisièmes possèdent les vœux de l'Eglise; mais elles sont validées par son adhésion expresse ou tacite. Les quatrièmes sont contraires à ses vœux; et à raison de son opposition

elles ne peuvent acquérir aucune force.

Concluons de là :

1o. Que les protecteurs ne peuvent faire de nouvelles lois sur les matières qui concernent la puissance protégée que de son consentement au moins présumé ; qu'ils ne peuvent ni interpréter, ni abroger, ni modifier celles qui sont en vigueur, puisque ce droit n'appartient qu'à la puissance législative.

2o. Que les lois de l'Eglise conservent toute leur force sur les consciences, lorsqu'elle en ordonne l'exécution, quand même le Prince en refuserait l'autorisation.

3o. Que les deux puissances sont seules juges de la sagesse et de l'utilité de leurs propres lois, indépendamment de la puissance protectrice ; et que les conciles œcuméniques, en qui réside le pouvoir législatif dans toute sa plénitude, peuvent, après avoir examiné les raisons d'opposition, obliger les Eglises particulières à l'observance de ces lois, nonobstant l'usage contraire.

Quoique le protecteur n'ait aucune juridiction sur les matières qui sont compétentes à la puissance protégée, il exerce pourtant dans son propre ressort une vraie juridiction sur les moyens de protection. Le Prince exerce sa juridiction en employant le secours du bras séculier ; l'Eglise l'exerce en instruisant et faisant usage du glaive spirituel.

D'où il suit 1o. que le magistrat protecteur ne peut réformer le juge d'Eglise en matière spirituelle, ni à raison des contraventions aux Saints Canons, dont il n'est point interprète, ni à raison des contraventions aux lois civiles, qui n'étant que protectrices ne doivent s'interpréter sur ces matières que conformément aux décrets de la puissance ecclésiastique ; de même que le juge d'Eglise ne pourrait en qualité de protecteur réformer le magistrat sur les matières civiles, sous prétexte de contravention aux lois du royaume ou aux lois canoniques qui sont venues à l'appui de celles du Prince.

Il suit 2o. que dans le cas où les deux puissances concourent à l'exécution d'une loi, en matière spirituelle ou temporelle, c'est à la puissance qui a juridiction, à diriger la puissance protectrice ; mais que le choix et l'emploi des moyens de protection, ainsi que l'interprétation et l'exécution des

lois faites à ce sujet, sont de la compétence de la puissance qui protège, parce que ces moyens sont de son ressort.

Le magistrat est né sujet du Prince, et il est devenu enfant de l'Eglise. Il reçoit de l'un les avantages temporels, de l'autre, les biens spirituels. Etant également redevable au Prince et à l'Eglise, il doit être aussi également fidèle à conserver l'autorité du Souverain dont il est le dépositaire, et les droits de l'Eglise, dont il est le protecteur. Son tribunal ne saurait subsister, si le trône était renversé ; et il anéantirait lui-même la puissance spirituelle, s'il voulait l'enlever aux pasteurs, puisqu'elle ne peut l'exercer que par le ministère de ceux à qui J. C. l'a confiée. Rien de plus glorieux que ses fonctions, lorsque s'appliquant à faire régner les lois dans l'Etat et à protéger celles de l'Eglise, il donne lui-même l'exemple de l'obéissance qu'il fait rendre à ses maîtres, et veille sous leurs ordres au maintien de leurs droits respectifs.

On doit maintenant concevoir que le Prince, en accordant des patentes à une corporation, n'acquiert aucun droit de propriété sur les biens qui font sa dotation, pas plus qu'il n'en acquiert sur les biens de l'étranger auquel il donne des lettres de naturalité : par les patentes la corporation devient citoyen comme par les lettres de naturalité l'étranger le devient. Ainsi tout ce que le Prince a de propriété sur les biens d'une corporation légale et sur ceux d'un étranger naturalisé, se réduit à une propriété de juridiction, dont l'effet essentiel est de protéger l'un et l'autre. Et de même qu'au décès d'un étranger, même naturalisé, qui n'a aucun parent apte à hériter de ses biens, et qui n'a désigné personne par testament pour succéder à ses droits, le Prince devient de droit maître de ses propriétés, qui sont unies au domaine public ; ainsi en doit-il être des biens d'une corporation laïque dont les fondateurs n'ont désigné aucun successeur ; en réunissant ces biens au domaine public, l'intention des donateurs est assez remplie, puisqu'ils tournent toujours à l'avantage du public. Mais il n'en peut être ainsi des biens d'une corporation religieuse, parce que ses biens sont à la religion, et que l'Eglise faisant un corps, ce corps hérite de ceux

de ses membres qui possédaient des biens pour la Religion. Seulement les nouveaux administrateurs nommés par l'Eglise ont besoin d'être agréés par le Prince.

Application de ces principes aux biens des Jésuites du Canada.

S'il est certain que dès 1678 la communauté des Jésuites du Canada ayant obtenu des patentes soit dès ce moment devenue communauté légale distincte de celle de France, dont ses membres étaient sortis; si l'on peut démontrer par ces patentes que les biens qui faisaient leur dotation, ont été principalement donnés à Dieu et à la Religion catholique; si l'on peut prouver par les Capitulations de Québec et de Montréal, et par le traité de paix du 10 février 1763 que les Jésuites du Canada n'ont pas cessé d'être corporation aussi légale après qu'avant la cession de notre pays à l'Angleterre; si l'extinction des dits Religieux n'a été effectuée en Canada qu'en vertu de la Bulle de Clément XIV du 21 Juillet 1773; si enfin l'abandon des biens de cette communauté est fait par le P. Casot, dernier Jésuite, au gouvernement de Sa Majesté, est démontré nul et de nul effet, il restera par là même invinciblement prouvé que les biens des Jésuites appartiennent à la Religion catholique, apostolique et romaine, et que le chef de cette religion en Canada, l'Evêque Catholique romain de Québec, a droit d'en disposer pour l'avantage des catholiques de cette province en vertu des intentions des donateurs de ces biens. Or j'espère clairement démontrer que toutes ces propositions sont vraies et incontestables.

(- Continuer.)

Maximes et Pensées.

Le bonheur est comme le mirage; il fuit lorsqu'on l'approche.

La pensée de l'Eternité est un phare dans la nuit du désespoir.

La vie n'est qu'une larme, dans l'océan de douleurs du divin Crucifié.

ESQUISSE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

sur les

ACADIENS. (1)



ES essais de colonisation réussis, de l'époque desquels date l'histoire proprement dite de l'établissement des Européens sur le territoire de la Confédération Canadienne d'aujourd'hui, ont eu de bien modestes commencements qu'entravaient sans cesse les préoccupations de la politique générale des métropoles et les guerres continuelles que se faisaient les nations colonisatrices et les colons eux-mêmes.

La première fondation colonisatrice, et celle qui a marqué le point de départ des établissements Européens sur notre sol, a été la fondation de Port-Royal, en Acadie, en 1605, par les Sieurs de Monts et de Poutrincourt (2).

Au mois d'août 1605, on comptait à Port-Royal 44 colons survivants des soixante-et-dix-neuf personnes qui avaient hivernées à l'Isle Sainte-Croix l'hiver précédent (3).

Durant un demi siècle et plus ce lieu ne put se développer avec sécurité. En 1871, l'Acadie ne renfermait encore que 75 familles formant 441 personnes, dont 25 soldats en garnison, établis à Port-Royal, à part sept familles éparpillées sur d'autres points de la contrée. Le nombre d'arpents défrichés et sous culture s'élevait à 429 arpents, et le bétail comprenait 866

(1) Nous avons préparé cette Esquisse avec les données et travaux du Dr. J. C. TACHÉ, Député-Ministre de l'Agriculture, que nous avons puisé dans l'Introduction du 4e volume des Statistiques du Canada, faisant suite au Recensement de 1871.

(2) Trois ans plus tard, en 1608, Samuel de Champlain fonda Québec, avec ses vingt-sept colons hivernants, et en 1613, vint le tour de Saint-Jean de Terre-Neuve, par Whitburn et ses soixante-et-deux hivernants.

(3) Voyages de Champlain, édition canadienne, 3e vol. pp. 41, 42 et 78.

bêtes à cornes, 407 moutons et 36 chèvres.

En 1686, on comptait 151 familles ou 885 âmes, dont 95 familles à Port-Royal. Beaubassin et les Mines avaient été ouverts à la colonisation, dans l'intervalle écoulé depuis 1671. On comptait donc 19 familles établies à Beaubassin, formant 127 personnes, lesquelles possédaient 426 arpents sous culture, 236 bêtes à cornes, 111 moutons et 189 cochons. Les Mines renfermaient 10 familles ou 57 personnes, ayant 83 arpents en culture, 90 bêtes à cornes, 21 moutons et 67 cochons. On comptait aussi, entr'autres groupes, 9 familles établies à la Rivière Saint-Jean, 6 à la Hève et 5 à l'Isle Percée.

En 1714, la population de la partie nord seulement de la Péninsule de l'Acadie renfermait 305 familles ou 1,773 âmes.

A cette époque, on comptait une population totale de 18,964 âmes dans la Nouvelle France (4). Quelques années plus tard, en 1720, l'Isle Saint-Jean (aujourd'hui l'Isle du Prince-Edouard) renfermait 17 familles, soit environ 100 âmes.

En 1737, la partie nord de la Péninsule Acadienne renfermait 7,598 habitants, et en 1749 la population française de toute la Péninsule Acadienne avait atteint le chiffre de 13,000 âmes, outre 1,000 habitants établis à l'Isle Royale (Cap Breton), 1,000 au Nouveau-Brunswick et 1,000 à l'Isle Saint-Jean.

En 1749, une colonie anglaise de plus de 2,500 personnes vint s'établir en Acadie, à Chibouctou, sous la conduite de M. de Cornwallis, gouverneur, lequel lieu fut changé sous le nom d'*Halifax*.

" Ici doit prendre place un tableau des brusques mouvements de la population française Acadienne de 1749 à 1771,—dit M. Taché,—époque des malheurs et de l'expulsion partielle de cette population. Ce tableau est formé en partie de chiffres donnés par les Mémoires du temps et en partie par les estimés déduits de l'ensemble des renseignements. Sans un pareil tableau il est à peu près impossible de se rendre compte des migrations de ce petit peuple qui, en dépit de tout, en 1871, comptait 77,740 âmes dans les Provin-

ces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, environ 15,000 dans l'Isle du Prince-Edouard, plus un chiffre inconnu, mais comparativement considérable de descendants dans la Province de Québec, et plusieurs milliers dans diverses parties des Etats-Unis, dans les Iles des Indes Occidentales et en France.

" Les chiffres de ce tableau sont fournis en nombres ronds, afin de ne pas leur donner l'apparence d'une précision à laquelle il n'y a pas moyen d'atteindre ; mais ils sont, en somme, corrects et font connaître, dans ses principaux éléments, la statistique de cette partie, aussi difficile qu'elle est étonnante, de l'histoire de la colonisation du pays. Pour l'intelligence de ce sujet qui a intéressé, à un si haut degré, des écrivains de diverses nations, il est nécessaire de rappeler, par ordre de dates, en quelques mots, les événements qui, pendant si longtemps, ont fait le jouet de l'infortune du petit peuple Acadien, le premier colonisateur du Nord-Amérique Britannique.

" La Prise de Port-Royal (Annapolis) en 1710, puis la cession de la péninsule Acadienne (Nouvelle-Ecosse) par le traité d'Utrecht, en 1713, fit passer la population de cette partie du pays acadien sous le pouvoir de l'Angleterre. Les Acadiens du Nord de la Péninsule, occupant la position de neutres, continuèrent à défricher des terres, à conquérir sur la mer des prairies fertiles et à augmenter en nombre par le double fait de l'accroissement naturel et de l'immigration venant des côtes sud et sud-est.

" En 1745 eut lieu la première prise de Louisbourg par les Anglais ; les colons de l'Isle Royale (Cap Breton) furent renvoyés de l'Isle. Par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, le Cap-Breton fut rendu à la France et on recommença à le coloniser. En 1749, le Gouvernement Anglais qui, jusque là, n'avait fait de la Nouvelle-Ecosse qu'une colonie militaire, commença à établir le pays, et dès lors les Acadiens de la Péninsule, les neutres, commencèrent à émigrer vers le Cap-Breton et les autres terres françaises du voisinage. En 1755 eut lieu le bannissement de 6.000 Acadiens et la destruction des propriétés de la population française de la Péninsule. En 1758, les Anglais s'était emparé de Louisbourg, une partie de la

(4) Archives de Paris.

population du Cap-Breton fut renvoyée en France, quelques-uns se réfugièrent sur le territoire français voisin, un certain nombre de colons restèrent dispersés le long des côtes de l'Isle.

" De 1758 à 1763, époque de la cession à l'Angleterre de toute la partie nord du Continent Américain, les Acadiens vécurent dans des alarmes et des déplacements continuels et dans la misère.

" De 1763 à 1765 environ, la grande majorité des Acadiens de l'Isle Saint-Jean furent chassés de leurs propriétés et obligés de se réfugier à la côte voisine et en Canada. Durant cette même

période, un certain nombre d'Acadiens, exilés dans le Massachusett, eurent permission de revenir à la Nouvelle-Ecosse.

" Vers 1771, ces malheureuses populations recouvrèrent une paix relative; cependant, en 1784, les Acadiens de la Rivière Saint-Jean furent à leur tour expulsés de leurs terres qu'on donna aux *United Empire Loyalists*, ce fut alors que furent formés les beaux établissements Acadiens de Madaouaska. Cette dernière expropriation, toutefois, ne paraît pas avoir eu d'influence sur les progrès de la population Acadienne.

TABLEAU de la population française Acadienne de 1749 à 1771 comparé à cette même population, dans les Provinces du Golfe, en 1871.

NOMS DES LIEUX.	1749.	1755.	1755.	1756.	1758.	1765.	1771.	1871.	
		(Avant la Pros- cription.)	(Après la Pros- cription.)		(Après la prise de Louis- bourg.)				
Circonscriptions nouvelles.	1	2	3	4	5	6	7	8	
Nouvelle-Ecosse. {	Péninsule..	13,000	8,200	1,200	1,200	1,200	1,700	1,860	21,969
	Isle Royale.	1,000	3,000	3,000	2,500	700	800	920	10,864
Isle du Prince Edouard..... }	Isle St. Jean.	1,000	3,000	3,500	1,500	6,500	1,400	1,270	15,000
	District de Gédaïc.....	600	3,500	4,000	2,000	300	2,000	1,101	13,008
Nouveau-Brun- swick..... }	Côtes du Gol- fe.....	100	400	400	1,000	500	2,000	1,093	12,916
	Baie des Cha- leurs.....	100	150	150	500	400	1,000	795	9,412
	Rivière Saint- Jean.....	200	250	250	1,600	1,100	1,250	1,403	9,571
Etat du Maine. Rivière St. Jean.....									7,000
Totaux.....	16,000	18,500	12,500	13,300	10,700	10,150	8,442	99,740	

" Ce qu'on appelle ici le District de Gédaïc (Chédiaic) comprend la Rive Nord de la Baie de Chigniton ou le Beaubassin, et les Côtes Est, depuis la ligne qui sépare aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse du Nouveau-Brunswick, dans l'Isthme, jusqu'à Richibouctou; les Côtes du Golfe désignent toute

cette partie du Nouveau-Brunswick qui s'étend de Richibouctou aux Isles Miscou et Chipégan, enfin la Baie-des-Chaleurs ne veut dire ici que la rive sud de cette Baie, la partie du Nouveau-Brunswick.

" Les chiffres des deux premières colonnes, 1749 et 1755, sont déduits de

plusieurs données ; mais principalement d'un mémoire de 1748, et du mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, de 1754. Le chiffre total de 1755 est le report du chiffre total de 1749, avec addition de l'augmentation naturelle au taux de 2.5 par cent par an, taux normal du peuple Acadien laissé à lui-même.

" Le premier Mémoire porte à 8,850 le chiffre des communians de la Péninsule acadienne de 1748, ce qui équivaut à environ 13,000 âmes ; ce même mémoire parle de 15 à 20 familles à la Rivière Saint-Jean ; quelques familles du sud les rejoignirent peu après. Ces renseignements sont, en somme, confirmés par Lafargue, dans son *Histoire Géographique de la Nouvelle-Ecosse*, publiée à Londres, en 1749.

" Voici comment paraît avoir été distribué ce chiffre de 13,000 habitants de la Péninsule Acadienne : à Port Royal, 1,500 ; à la Rivière aux Canards, 900 ; à Grand Pré 1,500 ; à Pipiguit, 2,700 ; à Cobeguit, 1,200 ; de là et sur le Beaubassin 3,700 ; enfin dans les autres parties de la Péninsule, 1,500. Le mémoire de 1748 comprend ensemble cette dernière population et celle de Port-Royal.

" Le mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu (*Archives de Paris*) donne, pour 1754, le chiffre de 6,318 Acadiens, établis dans le nord de la Péninsule ; le chiffre de 2,897 dans le nord et l'ouest de Beaubassin ; de 2,868 à l'Isle Saint-Jean, c'est à dire 12,083 habitants, en 1754, sans tenir compte des populations des côtes Sud et Est de la Péninsule, de l'Isle Royale, des côtes Nord-Est, de la Baie des Chaleurs et de la Rivière Saint-Jean. Le même mémoire, parlant de la totalité de la population de la Péninsule, en fixe le nombre, toujours pour 1754, à 9,215 habitants : cette population émigrerait alors vers les autres régions acadiennes.

" Un mémoire anglais publié à Londres, en 1751, sous le titre :—*L'Importance de coloniser et de fortifier la Nouvelle-Ecosse*, évalue à " près de quatre mille, " le nombre de tous les français de l'ancienne Acadie en état de porter les armes : évidemment, c'était une exagération ; mais cela laisse voir que cette population avait une importance voisine de ce chiffre ; en effet tout le peuple acadien devait compter, en 1751, environ 3,500 hommes en âge de

porter les armes. Le Gouverneur Lawrence d'Halifax, dans sa circulaire adressée aux divers Gouverneurs des colonies anglaises, en août 1755, estime à près de 7,000 personnes, les habitants acadiens du nord de la Péninsule qui devaient être transportés aux colonies anglaises (5).

" On voit dans les mémoires des *Archives de Paris*, que l'Isle Saint-Jean avait déjà 1,868 habitants en 1751, et qu'en 1751 également il y avait déjà 958 Acadiens dans le district appelé ici Gêdaïc.

" Les lettres de Thomas Pichon attribuent 3,200 habitants à l'Isle Royale, en 1752 ; un autre mémoire donne, à quelques mois de distance, à l'Isle Royale, 4,325 résidents, plus 30 personnes de la maison du Gouverneur et de l'Ordonnateur, une garnison de 1,300 hommes et une population de 600 sauvages.

" C'est que, jusqu'à 1752 inclusive-ment, une émigration considérable eut lieu, de la Péninsule à l'Isle Royale, tandis que, en 1754 et en 1755, l'Isle Royale fournit à son tour une émigration à l'Isle Saint-Jean et aux Côtes Nord.

" Voici comment s'opèrent les mouvements que signalent les chiffres du Tableau qui précède. De 1749 à 1755 on émigra de la Péninsule à l'Isle Royale, à l'Isle Saint-Jean, au District de Gêdaïc et aux Côtes du Golfe. de façon que la population se trouva réduite dans la Péninsule à 8,200 habitants en 1755, à l'époque du bannissement. Cette population se trouvait distribuée à peu près comme suit : à Port-Royal, 1,500 ; autour du Bassin des Mines ; 4,700 ; à Beaubassin, sud, 1,500, (ce sont ces 7,700 habitants que le Gouverneur Lawrence évaluait à environ 7,000) ; et enfin dans le reste de la Péninsule 500. La diminution causée dans la Péninsule par cette Emigration et l'augmentation produite, de ce même fait, à l'Isle Royale, à l'Isle Saint-Jean, au District de Gêdaïc et aux Côtes du Golfe, y compris l'augmentation naturelle de la population, sont exprimés par les chiffres de détails et le chiffre additionné total de la colonne 2 du Tableau.

" Un dénombrement fait à l'Isle

(5) *Archives de la Société Historique de Massachusetts*, reproduite dans *Haliburton, Nova Scotia*, tome I., pages 329 et suivantes.

Saint-Jean, en 1753, constate alors la présence de 2,663 âmes ; le mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu port au chiffre de 2,897 la population du District de Gêdaic en 1754.

“ De Septembre à Décembre 1755 eut lieu le bannissement de 6,000 Acadiens de la Péninsule, expédiés en cinq convois et dirigés comme suit : 1,500 sur la Virginie ; 2,000 sur la Caroline ; 1,200 sur le Maryland ; 400 sur la Pensylvanie et 900 sur Boston ; comme on l'apprend par le Mémoire de M. de la Rochette, aux *Archives de Paris*, la lettre des Acadiens du Port-Royal, datée de la Rivière Saint-Jean, Juillet 1756, à leur ancien missionnaire, M. Daudin, et ce qui a été conservé des papiers anglais de l'époque. Des 2,200 habitants de la Péninsule, échappés à la proscription, 1,200 restèrent dans la Péninsule, cachés dans les bois et le long des rivages de la mer, vivant de chasse et de pêche et dans la plus grande misère ; les 1,000 autres allèrent grossir les populations de l'Isle Saint-Jean et du District de Gêdaic. Comme ce dernier district avait été ravagé par l'incendie d'une partie des établissements et des récoltes des alentours de Beaubassin, la misère y fut extrême et la mortalité énorme.”

Cette population Acadienne avait donc été chassée de ses foyers à cause de son refus de prêter serment de fidélité au Roi d'Angleterre.

En bons français qu'ils étaient,—comme l'exprime si correctement l'historien Dussieux,—les Acadiens refusèrent de renoncer à leur nationalité, et comme d'honnêtes gens, ils ne voulurent point prêter un serment qui répugnait à leur conscience ; ils refusèrent donc en masse de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. C'est alors que ces six mille victimes, de tout sexe et de tout âge, furent cernés et arrêtés par l'armée anglaise et déportés hors de leur pays. L'embarquement se fit dans le plus grand désordre ; toutes les familles furent dispersées. Les terres, les maisons et les bestiaux des Acadiens furent confisqués au profit de la Couronne, qui les distribua aux colons anglais.

Il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes d'un aussi atroce châtement infligé à un peuple paisible et inoffensif, avec tant de calcul, de bar-

barie et de sang froid que celui dont il est ici question.

Un auteur moderne anglais, — Alex. Mouro, — dit de son côté : “ Tout justifiable que cet acte ait pu paraître à ses auteurs, il y a cent ans, pour nous il nous apparaît aussi dur que cruel à l'extrême.”

Mais laissons parler M. Taché :

“ En 1756, un bon nombre d'exilés avaient trouvé les moyens de revenir, les uns en s'emparant des navires qui les transportaient, les autres dans de petites embarcations. Près de 1,400, en tout, allèrent à la Rivière Saint-Jean et quelques-uns abordèrent les côtes Ouest de la Nouvelle-Ecosse ; mais la mort les visitait, et tout l'ensemble de la population Acadienne, malgré ces retours n'augmenta que d'environ huit cents cette année.

“ De 1756 à 1758 eut lieu une Emigration relativement considérable vers le Canada, et la mortalité des côtes fut énorme. Une lettre de l'Evêque de Québec dit qu'en 1757 il y avait 900 réfugiés à Miramichi ; on sait qu'il en mourut 200, dans un seul hiver. La prise de Louisbourg, en Juillet 1758, diminua la population du Cap-Breton de 2,500 à 700 ; 1,700 furent transportés à la Rochelle, 700 restèrent dans l'Isle, et le petit nombre, en dehors de ces chiffres, alla grossir la population de l'Isle Saint-Jean. La lettre de l'Evêque de Québec dit qu'ils étaient au moins 6,000 habitants sur l'Isle Saint-Jean, en 1757. Dans ce même espace de temps la mortalité décimait les districts de Gêdaic et des côtes ; les Acadiens de ces endroits immigraient en grand nombre vers le Canada et l'Isle Saint-Jean, réduisant la population de terre ferme à quelques centaines de personnes.

“ De 1758 à 1765 eut lieu l'expropriation des Acadiens de l'Isle Saint-Jean ; cette persécution, en les forçant à quitter l'Isle, réduisit cette population de 6,500 âmes à 1,400, environ, mais augmenta la population du district de Gêdaic, des Côtes et de la Baie des Chaleurs.

“ De 1765 à 1771, la mortalité fut considérable dans les groupes du Golfe, il se fit vers le Canada une émigration relativement importante. Les descendants, par milliers, des Acadiens se rencontrent partout dans la Province de Québec ; mais surtout aux Isles de

la Madeleine, dans le comté de Bonaventure, aux côtes du Nord, dans les comtés de Bellechasse, de Beauce, de Champlain, de Nicolet, de Maskinongé, de Montcalm, de l'Assomption, de Laprairie, de Saint-Jean et d'Iberville.

“ En 1768 il se fit un retour des exilés du Massachusett à la Péninsule Acadienne, ce qui explique l'augmentation signalée de 1,200 en 1758, à 1,700 en 1765, malgré la mortalité.

“ Ce ne fut apparemment que vers 1771 que les Acadiens virent cesser l'émigration qui les diminuait et qu'ayant acquis une nouvelle aisance ils se reprirent à croître au taux de 2.5 par cent par an. C'est à ce taux que, prenant le Recensement de 1871 pour base, le chiffre probable de la population Acadienne de chaque centre a été établi à la colonne 7 ;—en effet, le chiffre de 8,442, à raison de l'accroissement indiquée, pendant le cours d'un siècle, rend compte de la population Acadienne de 99,740 âmes (la population Acadienne de l'Isle du Prince-Edouard et de l'Etat du Maine comprise) en 1871. Il y a eu, dans le cours de ce siècle, des échanges de colons de l'Acadie au Canada, et *vice versa*, mais ces échanges se faisant à peu près compensation, n'ont point eu d'influence sur le résultat général.

“ La somme totale des pertes éprouvées par la population Acadienne, dans l'Acadie, de 1755 à 1771, sans tenir compte de la complète absorption par la mort d'un nombre de victimes égal à toutes les naissances, a donc été de 10,058, pouvant approximativement se partager comme suit : retournés ou renvoyés en France, environ 3,500 ; établis dans les colonies Anglaises, la Louisiane, Saint-Domingue, La Martinique, et ailleurs, environ 1,500 ; réfugiés dans la Province de Québec, environ 3,500 ; excédant des morts sur les naissances pendant cette période 1,558. En ajoutant, à ce dernier nombre, le chiffre de ceux qui moururent dans les navires et à l'étranger par centaines, et un chiffre de morts égal à toutes les naissances, on arrive à une mortalité vraiment effrayante, qui a fait dire au chantre des Acadiens.

“ Sur les croix des tombeaux, leur histoire est écrite.” (6)

(6) Longfellow.—*Evangelins*.—*Un récit d'Acadie*.

En 1752, la population acadienne était de 17,175 (7), comme suit :

Péninsule Acadienne.....	9,300
Isle Royale.....	4,325
Terre ferme du Nouveau-Brunswick	1,550
Isle Saint-Jean.....	2,000

En 1755, année de la proscription, la population française acadienne se décomposait comme suit :

Avant la Proscription de Septembre.

Péninsule.....	8,200
Isle Royale.....	3,000
Terre ferme du Nouv.-Brunswick...	4,300
Isle Saint-Jean.....	3,000
	18,500

Après la Proscription.

Péninsule.....	1,200
Isle Royale.....	3,000
Terre ferme du Nouv.-Brunswick...	4,800
Isle Saint-Jean.....	3,500
	12,500

La population britannique de la Nouvelle-Ecosse était alors évaluée à 5,000 âmes.

Pour terminer, nous ajouterons le petit tableau qui suit du mouvement de la population acadienne, aux diverses époques qui s'y trouvent mentionnées, savoir :

	1758.	1763.	1765.	1771.
Péninsule de la N.-E.....	1,200	1,200	1,700	1,860
L'Isle Royale (Cap-Br.)...	700 (8)	780	800	920
Terre ferme du N.-B.....	2,300	4,000	6,250	4,392
L'Isle Saint-Jean.....	6,500	1,000	1,400	1,270
	10,700	9,980 (9)	10,150	8,442 (10)

Durant les vingt années qui suivirent, l'Acadie fit peu de progrès.

Quant à la population britannique,

(7) A cette époque la population anglaise et allemande de l'Acadie (ou Nouvelle-Ecosse) était de 4,203 habitants. La population de Terre-Neuve était évaluée à envirc. 13,000 âmes, et celle de la Nouvelle-France à 55,000 habitants.

(8) Après la prise de Louisbourg et renvoi en France des Colons.

(9) La population anglaise de la Nouvelle-Ecosse était d'environ 9,000 habitants.

(10) D'après Haliburton, Vol. 1, p. 250, la population britannique de la Nouvelle-Ecosse était de 17,000, en 1772. En 1781, d'après la même autorité, cette population avait atteint le chiffre de 32,000 âmes, ayant été augmenté par l'arrivée de plusieurs milliers d'*United Empire Loyalists*. La population acadienne française était alors d'environ 11,000 âmes.

elle s'est développé comme suit, depuis un siècle :

1772.....	17,000	} y compris les Acadiens.
1784.....	32,000	
1817.....	81,351	
1827.....	123,630	
1838.....	202,575	
1851.....	276,854	
1861.....	330,857	
1871.....	387,000 habitants dont 32,833 Acadiens.	

Questions Historiques.



MONSIEUR le comte de PREMIO-RÉAL, consul de France en Canada, et Mr. J. M. LEMOINE, président de la Société historique de Québec, publient dans les journaux une série de questions historiques qu'ils voudraient voir résoudre autant que possible dans l'intérêt de l'histoire du pays.

Parmi ces questions, il y en a quelques-unes qui, moyennant quelques recherches, peuvent être résolues avec assez de facilité ; mais il y en a d'autres qui offriront de grandes difficultés aux concurrents. Il faudra donc à ceux-ci faire des recherches minutieuses et assidues pour les résoudre ; et lorsque l'un d'eux aura répondu à toutes les questions de la série, il aura vu, étudié, compulsé, analysé une bonne partie de l'histoire du Canada, et c'est là un grand avantage personnel à conquérir, tout en rendant service aux autres par ces utiles recherches.

Quant aux gratifications, elles ne figurent là que pour aider aux petites dépenses à faire, car le concours est tout dans l'intérêt de l'histoire et purement sollicité de ceux qui peuvent offrir quelques-uns des renseignements ci-dessous mentionnés.

Première Catégorie.

Une gratification de \$10 sera décernée à celui qui résoudra, à la satisfaction du Comité, le plus grand nombre des dix questions suivantes :

1. en quel endroit de Québec fut enterré le fondateur de Québec, Samuel de Champlain ?

2. En quel lieu expira le marquis de Montcalm, le matin du 14 septembre 1759 ?

3. Donnez tous les noms de ceux qui accompagnèrent Jacques - Cartier en 1535, lorsqu'il vint à Québec.

4. Avait-il des prêtres avec lui ? Si oui, donnez les noms et prénoms ?

5. Quel était le nom du ministre luthérien, incarcéré par le capitaine Louis Kertke, en la résidence des Jésuites, sur la rivière Saint-Charles, à Québec, pour avoir fomenté une révolte à Québec pendant l'occupation de la ville par les Anglais (1629-32) ?

6. Donnez les noms de tous les lieutenants-gouverneurs de Gaspé et de ceux de Québec, de 1762 à 1838.

7. Donnez les noms de tous les Français qui restèrent à Québec après le départ de Champlain en 1629-32.

8. Quel fut le dernier lieutenant gouverneur de Gaspé ?

9. Où fut la première ferme-modèle dans la province de Québec ?

10. Quel fut le nom et quelle était le jauge du premier vaisseau de long cours bâti en Canada ?

Deuxième Catégorie.

Une gratification de \$5 à celui qui répondra au plus grand nombre des cinq questions suivantes :

10. Donnez toutes les origines du mot " Québec."

20. Donnez toutes les origines du mot " Canada."

30. Quels furent tous les noms de l'île d'Anticosti et quand furent-ils octroyés à l'île d'Anticosti ?

40. Donnez les preuves, s'il y en a, de la trahison de Bigot envers le gouvernement français à Québec, pendant le siège de 1759.

50. De quelle origine sauvage était Donnacona, le grand chef qui reçut Jacques-Cartier en 1535 ?

Concours d'ensemble.

Enfin, une gratification de \$20 sera décernée à celui qui résoudra à la satisfaction du comité les quinze questions sus-mentionnées.

Déjà le comité a reçu plusieurs séries de réponses à ces questions.

Ce concours restera ouvert jusqu'au commencement de Janvier prochain.

Archéologie.

GODEFROID DE BOUILLON.

La terre sainte n'est-elle pas pour tout chrétien une véritable patrie ? J'espère bien que je pourrai moi-même exécuter sans danger mon dessein d'y servir Dieu et le prochain.

Saint FÉLIX DE VALOIS,
Fondateur des Trinitaires.



GODEFROID de BOUILLON, avant de partir pour la 1ère croisade, fit des fondations pieuses : il donna aux chanoines du chapitre de St. Servais, à Maestricht, à charge de prier Dieu pour son âme, le château de Ramoule sur la Meuse, entre Huy et Liège. Dans la ville d'Anvers, Godefroid fonda, à l'église de St. Michel, un certain nombre de prébendes qu'il conféra à des chanoines chargés de demander pour lui la protection du glorieux archange. On voit encore, à la cathédrale d'Anvers, un vitrail du 17e siècle. Il a pour sujet Godefroid de Bouillon introduisant les chanoines dans l'église.

—
EPITAPHE

de

GODEFROID DE BOUILLON,

—

HIC JACET

INCLYTUS DUX GODEFRIDUS DE BULION,

QUI TOTUM ISTAM TERRAM

ACQUISIVIT CULTUI CHRISTIANO,

CUJUS ANIMA REGNET CUM CHRISTO.

AMEN.

—
TRADUCTION.—*Ci-gît l'illustre duc Godefroid de Bouillon, qui conquît toute cette terre à la religion chrétienne. Que son âme règne avec Jésus-Christ. Ainsi-soit-il.*

—
Malheureusement ce mausolée fut détruit en 1808, lors de l'incendie du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

Biographies.

[Pour le Foyer Domestique.]

—
Dr. A. E. DELISLE, M. D.



UGUSTIN ERNEST DELISLE, dont nous avons déjà annoncé la fin tragique et prématurée, lors de l'accident de la Pointe-aux-Trembles, était né le 7 février 1850, il était par conséquent âgé de 29 ans et 5 mois.

Après avoir fréquenté pendant quelques années l'école tenue par M. Ls. Lefebvre, une autre des victimes de la catastrophe, il entra au Séminaire de Québec, où il fit un cours complet. Il s'y distingua toujours par ses talents brillants, son travail continu et ses succès constants ; mémoire extraordinaire, jugement vif et sain, il brilla toujours au premier rang dans sa classe, qui comptait cependant tant de talents distingués. D'ailleurs le grand nombre de prix qu'il remportait chaque année en est la meilleure preuve.

Il sut également, pendant tout ce temps, conquérir l'estime et l'affection de ses Supérieurs et de ses compagnons, par sa conduite exemplaire, ses manières affables et ses bons procédés à l'égard de tous. Il suffisait de le connaître pour devenir son ami et se sentir attiré vers lui.

D'un caractère gai et jovial, dévoué et toujours prêt à rendre service, il contribuait pour une large part aux amusements et fêtes de famille ; car, musicien distingué, il ne marchandait pas le concours de son talent dans ces circonstances.

A la fin de son cours il se décida pour l'étude de la médecine et entra à l'Université-Laval. Là, comme au Séminaire, il ne compta que des succès, et remporta à plusieurs reprises les prix fondés par les bienfaiteurs et amis de cette institution, à tel point qu'à la fin du terme requis il prenait ses dé-

grés et emportait d'emblée la formidable épreuve du Doctorat en médecine. C'était en 1873, et il alla alors s'établir dans sa paroisse natale, à la Pointe-aux-Trembles, au milieu de sa famille. Là encore, il fut très heureux dans l'exercice de sa profession, et après quelques années de pratique, à peine, il pouvait se flatter d'avoir pu acquérir la confiance générale et l'estime de ses confrères. Mais le secret de ses succès se trouve, sans doute, dans les études fortes et sérieuses qu'il avait faites, et aussi dans le soin et le zèle qu'il déployait pour ses patients. De jour et de nuit, il était prêt à voler au premier appel de ceux qui s'adressaient à lui, sans jamais trouver à redire. Il s'oubliait toujours lui-même. Mais, en vrai chrétien, il ne se contentait pas de soulager la douleur physique, il adoucissait aussi la douleur morale, celle qui tourmente et tue plus promptement que l'autre. Que de personnes il a ainsi consolées et relevées par ses encouragements et ses conseils.

L'exercice de cette profession bien entendu exige beaucoup de dévouement, et c'était pour cette raison, pour répondre à un besoin du cœur, qu'il l'avait embrassé ; en un mot, il était tout à tous.

II.

Depuis quatre ans il avait uni son sort à celui de Mlle. Laura Larue, fille de feu F. X. Larue, écuier, N. P., et le bonheur semblait avoir élu domicile en permanence à leur foyer. Vivant sous le toit paternel, sans regrets, ni remords du passé, sans soucis de l'avenir, mais pleins de confiance, ils voyaient les beaux jours se succéder toujours plus riants et plus sereins les uns que les autres. Hélas ! que ce devait être de courte durée !

Au mois de mai dernier un nuage avait passé, et comme pour leur donner un avertissement, le malheur les avait touchés de son aile ; la mort leur avait soudainement enlevé, après quelques heures de maladie, à l'âge de trois ans, l'aîné de leurs enfants qu'ils idolâtraient.

Ce coup avait été terrible pour le Dr. Delisle ; il avait perdu de sa gaité, et on le surprenait souvent les larmes dans les yeux, quand quelqu'objet ve-

nait rappeler son cher Antonin à son souvenir.

Cependant personne ne prévoyait la terrible catastrophe qui, dans quelques minutes, jeta devant leur Créateur huit personnes pleines de force et de vie, parmi lesquelles le Dr. Delisle. Car on sait de quelle manière il périt : excellent nageur, il pouvait facilement se sauver lorsque l'embarcation chavira ; mais, présument de ses forces, il voulut sauver sa belle-sœur Mme. O. Delisle, et Mlle. Larue, et elles l'entraînèrent avec elles sous les flots, à la vue de ceux qui allaient à leur secours.

Ses dernières paroles furent : *Adieu, priez pour nous qui entrons dans l'éternité.*

Il reste au moins une consolation à ceux qui pleurent sa fin si soudaine et si prématurée, c'est qu'il est mort en héros et en chrétien, digne couronnement d'une vie remplie de dévouement et vraiment chrétienne.

UN AMI.

FULTON.

FULTON arrive à Paris pour proposer l'application de la vapeur à la navigation. Malheureusement, un essai, tenté deux mois auparavant, n'avait pas réussi, et maintenant, repoussé de tous, Fulton allait frapper inutilement à toutes les portes des capitalistes pour une seconde tentative. Courageux et tenace, espérant encore doter la France de sa découverte, Fulton persistait à rester à Paris, où, pour ne pas mourir de faim, il s'était créé une industrie.

Il avait loué, au boulevard Montmartre, un terrain vacant sur lequel, dans deux baraques en planches, il venait d'établir deux panoramas, genre de spectacle alors inconnu en France. Toute la capitale accourait à ces baraques, qui lui offraient la vue de Paris et celle de Londres. Avec ses recettes, Fulton devait tenter de nouveaux et infructueux essais jusqu'en 1802, époque où, découragé, il partit pour l'Amérique, qu'il allait doter de son premier bateau à vapeur. C'est sur l'emplacement des deux baraques de Fulton que se trouve aujourd'hui le passage des Panoramas.

Bibliographie.

Le Roman d'un vieux garçon, par Alfred DES ESSAURS. Un volume in-12, chez Olmer, éditeur, 53. rue Bonaparte,



DANS son sujet éminemment réaliste, l'auteur a conservé son bon goût ordinaire. Ne vous attendez pas à trouver, au courant de ces pages spirituelles et attachantes, les épisodes impossibles amoncelés dans les feuilletons du jour, ces déplorables écoles du vol et du crime, où l'in vraisemblance et l'exagération couvrent trop souvent la pénurie d'idées et la pauvreté du style. Dans le livre de notre honorable confrère rien de semblable ; pas de reminiscences, de cour d'assises, pas de *mystères* de police, pas le moindre coup de couteau ; absence complète de suicides, d'infanticides et d'adultères ; pâture indigeste et malsaine qu'on ose servir journellement au lecteur bienveillant, comme les Anglais imposent l'opium aux Chinois.

Le *Roman d'un vieux garçon* ne fera de tort ni aux mœurs ni aux croyances. Il se contente d'être un amusant compagnon de voyage bon à emporter en chemin de fer. On passera des heures hilarantes tête à tête avec M. Godet, ce pauvre célibataire, ennuyé, indécis, mécontent de son sort et surtout de lui-même, en un mot, poursuivant un idéal qu'il a trop dédaigné jadis.

E. D.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, fondée en 1813 et incorporée en 1845, brochure de 32 pages.

Nous accusons réception de cet important document, annonçant l'ouverture de la 37^e session de la faculté de Médecine, le 1^{er} octobre 1879, suivi du rapport des travaux accomplis durant la dernière année. Nous constatons que cette institution marche de progrès en progrès, et quelle continuera d'être le rendez-vous de la jeunesse ardente et studieuse du district de Montréal.

Variétés.

L'ENCYCLIQUE.



D'APRÈS le *Monde*, de Paris, le but de cette encyclique est de faire remettre en vigueur dans les écoles la philosophie chrétienne d'après l'esprit et les principes de St. Thomas d'Aquin.

Voici l'analyse qu'en donne le *Monde* :

“ Elle montre en premier lieu le rôle important de la raison humaine par rapport à la foi. Il appartient en effet à la première d'établir les préambules de la seconde, de lui aplanir la voie, de donner la forme scientifique aux doctrines révélées et de les défendre contre les attaques.

“ Ensuite l'encyclique fait connaître la méthode que le catholique doit suivre en philosophie, et elle montre combien cette méthode est raisonnable ; car elle sauvegarde en même temps l'obéissance due à la foi et la dignité de la raison, qui tire de la foi de si précieux avantages.

“ Le document pontifical rapporte que les Pères firent un grand usage de la philosophie pour expliquer, défendre et persuader les vérités révélées, et que la science des Pères fut recueillie, ordonnée et augmentée par les scolastiques et en particulier par St. Thomas d'Aquin, dont le Saint-Père fait un magnifique éloge.

“ Le souverain pontife déplore ensuite que, depuis le seizième siècle, ce trésor de doctrine ait été abandonné, au grand détriment de cette même science. Il expose les raisons d'ordre religieux, social et scientifique qui conseillent de retourner à la philosophie de Saint Thomas, de laquelle n'ont rien à craindre les vrais progrès des sciences modernes, progrès que le Saint Père déclare apprécier beaucoup.

“ Il exhorte enfin les évêques à répondre à ses intentions en remettant en honneur dans les chaires et dans les académies la vraie doctrine de Saint Thomas. ”

DATES HISTORIQUES.

1760-1867.



Es beaux vers qui suivent
seront sans doute lus
avec beaucoup d'intérêt.
Ils ont été écrits peu de
temps après l'avènement
de la Confédération, à
l'occasion de la première
réunion du Parlement
provincial de Québec.
Sir N. F. BELLEAU, nom-
mé lieutenant-gouver-
neur, allait ouvrir la ses-
sion. C'était un spectacle bien nou-
veau et bien agréable de voir, plus d'un
siècle après la conquête, l'un de nos
compatriotes remplir les fonctions de
la Couronne dans une législature spé-
cialement chargée de protéger l'auto-
nomie de notre province. Sir N. F. Bel-
leau et son épouse ont laissé dans le
cœur de toute la population les meil-
leurs souvenirs. Les grands mérites
dont M. Routhier faisait si délicate-
ment l'éloge en 1867, ont été appréciés
de plus en plus pendant les cinq an-
nées où Sir N. F. Belleau s'est distin-
gué comme chef constitutionnel d'un
peuple libre, et où Lady Belleau a bril-
lé à la tête de notre société.

1760.

Le héros immortel d'une grande épopée,
Montcalm, était tombé devant les ennemis,
Et les regards fixés sur sa vaillante épée
Il avait dit : je meurs, vaincus mais insoumis !

Dans les plis glorieux du drapeau de la France
Il avait endormi sa suprême douleur.
Notre patrie, hélas ! n'avait plus d'espérance,
Tout était bien perdu, tout excepté l'honneur

Les chevaliers français, qui, l'âme endolorie,
Semblaient humiliés de survivre aux combats,
Repartaient en pleurant pour la mère-patrie,
Plutôt que de subir un joug qu'ils n'aimaient pas.

Jour de deuil où l'on vit sous les couleurs an-
[glaises
S'effrayer le dernier des Gouverneurs français,
Ôui, mornes spectateurs au sommet des falaises,
Nos pères soupiraient : reviendront-ils jamais ?

Oh ! qu'ils devaient souffrir dans leurs âmes si
[lières,
Quand leurs yeux désolés contemplaient l'avenir !
Quelques milliers épars, vivant dans des chaumiè-
[res,
Delaissés, sans secours, qu'allaient ils devenir ?

Ces généreux enfants d'une race superbe
Seraient-ils absorbés par le peuple vainqueur ?
— On le disait. Mais Dieu qui prend soin du brian
[d'herbe
Laisait luire sur eux un rayon de son cœur !

1867.

L'univers a vieilli d'un siècle, et la conquête
Qui devait de ma race entr'ouvrir le tombeau,
Selon les pronostics d'une haine inquiète,
Paraît être plutôt devenue un berceau !

Un nouveau peuple est né sur les bords du grand
[fleuve,
Il a beaucoup souffert, il a langui longtemps,
Mais enfin, il grandit, et pour vaincre l'épreuve
Il a dans sa vertu la sève du printemps.

Afin que ses enfants ne fussent pas esclaves
Que de vaillants combats il a dû soutenir !
Malgré tout il progresse et brise ses entraves
Il vient de faire encore un pas vers l'avenir.

Tout Québec est en fête et ses flèches altières
Laisent flotter au vent leurs pavillons joyeux,
La voix du canon gronde, et les salves guerrières
Semblent nous annoncer un jour plus glorieux.

Que se passait-il donc, et quelle est cette fête ?
Quelle ère a donc brillé dans notre firmament ?
Et quel est ce héros dont la foule s'apprête
À saluer l'entrée au seuil du parlement ?

Ah ! c'est que, confiante en sa force admirable,
La nation affirme aujourd'hui ses succès ;
C'est qu'elle voit s'ouvrir en ce jour mémorable
Dans les murs de Québec un parlement français !

Et l'homme qu'on acclame, il est de notre race,
Des enfants du pays le premier gouverneur !
Il est monté d'en haut à la première place,
Et sans avoir trahi ni la foi ni l'honneur !

Après plus de cent ans il reprend l'héritage
Qu'avait abandonné le Marquis de Vaudreuil ;
Mais il peut à son peuple assurer en partage
Plus de bonheur paisible et moins de jours de deuil.

O fille de la France ! O ma douce patrie,
De ton enfant sois fière ; en son cœur généreux
Il garde ton amour avec idolâtrie,
Et dans ses veines coule un sang des anciens preux !

ENVOI.

Celui qui de Vaudreuil a repris l'oriflamme
Et qui naguère encore le portait noblement,
Vous l'avez reconnu, c'est votre époux, madame,
Et vous l'avez toujours secondé dignement.
Vos deux noms resteront unis dans notre histoire :
Des conseils de l'Etat il fut longtemps la gloire,
Comme de nos salons vous fûtes l'ornement.

A. B. ROTHEN.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Québec.



MONSIEUR l'échevin J. P. RHÉAUME a été élu unanimement président de la société principale de la St. Jean-Baptiste à sa dernière séance. M. LeSage a été nommé vice-président.

M. Rhéaume, dit l'*Evénement*, est un des fondateurs de la société et il forme partie du groupe des six derniers survivants qui ont signé la constitution de la société à sa première séance en 1840.

On ne pouvait faire meilleure nomination. M. Rhéaume est un canadien-français dans tout la force du mot et son grand patriotisme lui avait déjà valu cet honneur il y a quatorze ans.

On apprend avec plaisir que la Société est décidée à mettre à exécution l'idée que nous avons suggérée ce printemps, d'inviter tous les canadiens-français du pays ainsi que nos frères exilés des Etats-Unis, à venir chômer avec nous la fête nationale à Québec, le 24 juin prochain.

M. Rhéaume est bien l'homme qu'il fallait mettre à la tête d'un pareil projet, et nous sommes parfaitement rassurés maintenant que la chose se fera et dignement.

À une assemblée du comité de régie de la Société, il s'est adjoint les personnes dont les noms suivent comme membres du grand comité qui devra s'occuper de l'organisation de cette grande fête nationale, le 24 juin prochain.

MM. J. P. Rhéaume, président de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, ; S. LeSage, vice-président ; A. Pouliot, secrétaire-archiviste ; Dr. J. E. Bolduc,

assistant secrétaire archiviste ; J. N. Duquet, commissaire - ordonnateur ; Chaussegros de Léry, assistant commissaire-ordonnateur ; A. Racine, trésorier-général ; J. E. Déry, assistant-trésorier ; et MM. Jules Tessier, Charles Robitaille, présidents de la section Notre-Dame ; Thomas Pampalon, Jos. Nadeau, présidents de la section St. Jean ; E. Martineau, F. O. Beaubien, présidents de la section St. Roch.

Membres adjoints ; Les honorables MM. Pantaléon Pelletier, J. E. Gingras, Pierre Garneau et I. Thibeau ; les Chevaliers Vincelette, Baillargé et Robitaille ; L. G. Baillargé, P. V. Valin, M. P., Adolphe Caron, M. P., L. G. Desjardins, propriétaire et rédacteur du *Canadien* ; J. P. Tardivel, rédacteur du *Canadien* ; Louis Dion, rédacteur du *Journal de Québec* ; R. P. Vallée, rédacteur du *Courrier du Canada* ; Siméon Marcotte, éditeur-propriétaire de l'*Evénement* ; Léon Bossue dit Lyonnais, de l'*Evénement* ; E. Rouillard, rédacteur du *Nouveliste* ; et Joseph Bouchard, rédacteur de l'*Eclair*. Les Docteurs M. Fiset, A. Dion, C. I. Samson, A. Vallée et P. Tourangeau. MM. Docile Brousseau, Ferdinand Hamel, Philippe Vallière, Jacques Blais, Théophile Ledroit, J. F. Peachey, C. J. L. Lafrance, Octave Lemieux, Louis Marcotte, Edmond Giroux, J. B. Laliberté, Narcisse Dion, J. B. Caouette, Félix Fortin, Edmond Dolbec, J. H. Patry, Louis Blorin, Marcel Rochette, Cyrille Marcon, Cléophas Morency, Wm. Venner, Amédée Robitaille, Jos. Soulard, Sr., François Gingras, J. G. Bolduc, Louis Bevin, Auguste Laberge, Léon Arel, Samuel Bussières, J. A. Langlais, Joseph Blondeau, Joseph Flamondon, Cléophas Leclerc et Louis Paradis.

M. Carissan, le savant rédacteur du *Protecteur Canadien*, de Fall River, dont le dévouement est sans bornes pour tout ce qui intéresse le peuple canadien, termine comme suit un article sur la question qui nous occupe :

" Les cœurs généreux qui ont conçu ce projet ont donc, dès aujourd'hui, un droit sacré à nos plus vives gratitude. Ils ont raison aussi de compter sur un élan général de patriotisme. Nos populations de l'Est en ont déjà fait preuve à Montréal en 1874, elles s'empressent d'envoyer des députations aux fêtes de Québec en 1880.

LA COLONISATION.



Il se fait un mouvement très accentué en faveur de la colonisation de nos terres incultes. Ce sont les villes de Montréal et de Québec qui partent de l'avant, et nul doute qu'elles réussissent à déverser dans les cantons de l'Ottawa et du Saguenay le trop plein de leur population. les bras inactifs, les ouvriers sans emploi qu'elles renferment.

À la dernière session du Parlement Provincial, les chambres ont adopté une loi qui lie le gouvernement à donner aux Sociétés de Colonisation formées à Québec et à Montréal la moitié du montant souscrit jusqu'à concurrence de vingt mille piastres.

Cette mesure a été accueillie avec faveur, par les deux partis politiques. Tous ont compris que sur une question aussi vitale, l'accord le plus parfait devait exister. Tous ont senti l'importance de favoriser l'établissement des cantons incultes de cette Province et d'aider les hommes de bonne volonté, de courage, à entreprendre le défrichement des forêts. C'est en effet l'un des moyens les plus puissants d'augmenter la richesse publique et de créer de nouvelles sources de revenus aux individus et aux gouvernements.

Déjà, il y a six mois, Montréal s'était levé et avait promis de favoriser la colonisation en formant une société puissante dont le but était d'aider les colons à s'établir dans les townships d'Outaouais. Québec vient de suivre l'exemple de la métropole et est en train de former une société de colonisation qui ait les moyens d'aider plusieurs centaines de familles de Québec à s'établir dans la Vallée du Saguenay.

II

L'Acte que vient de passer la législature de Québec, pour encourager la fondation des sociétés de colonisation dans les villes de Québec et de Montréal, est ainsi conçu :

"Attendu que des sociétés de colonisation ont été formées ou peuvent se former dans les cités de Québec et de

Montréal, dans le but de faciliter l'établissement sur les terres de la couronne, des ouvriers et autres personnes sans emploi, résidant dans ces deux grands centres de population, et de les soustraire ainsi, eux et leurs familles, à la misère qui les menace, en les aidant à se rendre sur les dites terres, à faire les premiers défrichements, et à subsister jusqu'à leur première récolte ; et attendu qu'il est plus urgent que jamais d'encourager les dites sociétés, à donner suite à des entreprises éminemment utiles pour la province, et de susciter la formation de nouvelles sociétés pour le même objet dans les dites cités ; en conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec décrète ce qui suit :

" 1o. Des sociétés de colonisation pourront, avec celles déjà existantes, se former dans les cités de Québec et Montréal dont le but sera : Premièrement de faciliter l'établissement, sur les terres de la couronne, des ouvriers et autres personnes sans emploi maintenant résidant dans les dites cités avec leurs familles ; Deuxièmement leur aider à se rendre sur les dites terres, à faire les premiers défrichements et à subsister jusqu'à leur première récolte.

" 2o. Les formalités nécessaires pour la formation et l'organisation de semblables sociétés, et les obligations auxquelles elles seront assujéties, seront déterminées par ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, lequel ordre en conseil sera publié en temps opportun dans la " Gazette Officielle de Québec " pour valoir ce que de droit.

" 3o. Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, lorsqu'une société de cette nature aura été établie dans une des dites cités, et qu'elle se sera conformée aux règlements passés en vertu de la section précédente, d'accorder à même les fonds consolidés de la province, pour la présente année fiscale, une subvention égale à la moitié du montant souscrit et payée par les membres de telle société, par la municipalité où elle se trouve, ainsi que par d'autres personnes, jusqu'à concurrence de la somme de vingt mille piastres pour chacune des cités de Québec et Montréal.

" 4o. Le mode de faire les paiements de telle subvention aux dites sociétés et l'époque où ils devront se faire, se-

ront déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

" 50. Il sera rendu compte par le commissaire, à la prochaine session de la législature, de la quantité de terres octroyées et des sommes payées en vertu du présent acte, des opérations des diverses sociétés établies et de tous les résultats obtenus, de la manière la plus complète et la plus détaillée qu'il lui sera possible de faire.

" 60. Cet acte viendra en force le jour de sa sanction."

NOUVELLE LEGISLATION.

Lois amendant le Code-Civil du Bas-Canada.

(Sanctionnées le 11 Sept. 1879.)

Mariages.

L'article 125 du Code Civil prohibait les mariages entre le frère et la sœur ainsi qu'entre beau-frère et belle-sœur. La nouvelle loi dit: "Néanmoins tels mariages contractés entre catholiques romains sont valides, s'il sont célébrés avec la dispense voulue par les règles de leur église."

Cette loi déclare valides de semblables mariages qui auraient été contractés antérieurement.

L'article 217 du Code Civil disait que dans le cas de séparation de corps et réunion des époux faisait reprendre au mari tous ses droits sur la personne et les biens de sa femme. En un mot, la réunion avait pour l'avenir le même effet que si la communauté n'eût jamais été dissoute.

Cet article a été amendé de la manière suivante: "Par cette réunion le mari reprend tous ses droits sur la personne de sa femme ainsi que sur ses biens si la réunion a lieu avant la liquidation de ses droits; mais si la demande en séparation de corps a été publiée par la femme, les frais de justice par elle encourus jusqu'à la réunion sont à la charge de la communauté.

"Il en est de même si la réunion a lieu pendant l'instance. Si la réunion n'a lieu qu'après la liquidation des

droits de la femme, la communauté n'est rétablie que par la déclaration mentionnée en l'article 1320.

Cet article est lui-même amendé de manière à ce que et dans le cas de séparation de corps et dans le cas de séparation de biens, le consentement à la réunion soit, "constaté par un acte passé devant notaire avec minute dont une expédition est déposée au greffe du tribunal qui a rendu le jugement en séparation, et joint au dossier de la cause; duquel dépôt mention est faite dans le registre, à la suite de ce jugement, ainsi que sur le tableau où est inscrite la séparation de biens, au désir de l'article 1313."

Enregistrement.

L'article 2098, à son quatrième paragraphe, exigeait l'enregistrement de toute transmission d'un meuble par testament, avec une déclaration de la date du décès du testateur.

La nouvelle loi amende cet article en exigeant que l'on donne "la désignation de l'immeuble" transmis par le testament.

On a ajouté à l'article 2147 l'article suivant: "Les avis, déclarations et bordereaux mentionnés aux articles 2026, 2098, 2106, 2107, 2111, 2115, 2116, 2120, 2121, 2125, 2131, 2146, peuvent être donnés soit sous seing privé, soit par acte notarié, portant minute ou en brevet."

Prescription.

Dans tous les cas: 1o. d'arrérages de rentes, loyers et fruits civils, au désir de l'article 2250; 2o. dans tous les cas mentionnés dans les articles 2260, 2261, 2262, au désir de l'article 2267, la prescription anéantissait complètement tout droit d'action.

Ce dernier article (2267) est amendé en permettant "dans les prescriptions libératoires d'actions personnelles par moins de 30 ans; ainsi que pour la prescription de lettres de change, billets promissoires et effets de commerce, de déférer le serment au débiteur sur le fait du paiement."

Le créancier peut forcer le débiteur à prêter serment, et ce dernier peut offrir son serment s'il ne lui est pas demandé par le créancier.

Voici au dire même de l'amendement, quel sera l'effet de ce serment et à qui on pourra encore le déférer :

"Ce serment ou le refus de le prêter, est de nature décisive quant à la prescription.

"Il peut être déféré aux veuves et héritiers ou autres ayant cause, et aux cautions, et aux tuteurs et curateurs, ou offert par les mêmes personnes invoquant la prescription pour qu'elles aient à déclarer s'il n'est pas vrai qu'elles savent que la dette n'a pas été payée.

"Lorsqu'il n'a pas permis de déférer ce serment, l'admission que la créance n'a pas été payée, ne comporte pas seule une cause d'interruption."

Nantissement.

Des doutes se sont élevés, dit le préambule de la loi, sur le droit que possède un créancier qui a reçu un gage, à l'encontre du vrai propriétaire, lorsque le gage a été reçu de bonne foi, d'un commerçant trafiquant en semblables matières. Pour faire disparaître tout doute, la nouvelle loi déclare que "les articles 1489 et 2268 du Code Civil se sont toujours appliqués et s'appliquent au contrat de nantissement."

Radiation d'Enregistrement.

La nouvelle loi décrète que la radiation d'enregistrement de droits réels faite en vertu de l'article 2252 du Code Civil est valide "par la simple mention en marge de l'enregistrement du document créant ou constatant tels droits réels, de la quittance ou autre document en comportant décharge ou du jugement qui en tient lieu."

Il faut de plus déposer au bureau d'enregistrement, pour y demeurer de record, une copie authentique du document ou jugement.

ED. PHILBERT.

Chromos.

Nous avons reçu un magnifique Chromos, la "Belle du Village," sorti des presses à cylindre (4 rouleaux) de MM. Cotterell & Babcock, de New-York.

Les progrès étonnants que ces messieurs apportent dans la confection de

leurs Presses surprend l'imagination, et l'on soupçonnerait guère qu'il fut possible d'exécuter de semblables travaux par le ministère de telles presses.

Nous offrons nos très vifs remerciements à ces habiles industriels pour cet envoi si précieux.

Des catalogues illustrés sont envoyés sur demande à tous ceux qui en exprime le désir.

Tribulation d'un Journaliste.

Où est le Rédacteur-en-Chef?

Un écrivain des Etats-Unis venait de créer un journal dans une ville importante. Dans le premier numéro, il attaqua très-vivement une maison de jeu clandestine des plus mal hantées. Le lendemain, une lettre anonyme lui enjoignit de cesser ses attaques, s'il ne voulait pas recevoir une "tribotée."

Il riposta immédiatement en annonçant pour le jour suivant un nouveau *smacheer* (éreinement), et il tint religieusement sa promesse.

Après cette publication, notre homme était tranquillement assis dans son bureau quand arrive un individu carré des épaules, barbu, moustachu, tenant une sorte de massue.

—Où est le rédacteur en chef, monsieur ?

—Il vient de sortir, répondit le journaliste, qui devinait que le personnage était l'auteur de la lettre anonyme. Si vous voulez bien attendre un instant en lisant les journaux, je vais aller le chercher.

L'homme à la massue s'assit paisiblement. Pendant ce temps, le journaliste gagnait tranquillement la rue, mais, à la porte, il rencontra un autre colosse muni d'un gourdin formidable. L'éreinement avait produit, on le voit, de brillants résultats.

—Où est le rédacteur en chef ? demanda d'un air très-menaçant le nouvel interlocuteur.

—Vous le trouverez dans le bureau de la rédaction en train de lire les journaux.

L'homme au gourdin monte en toute hâte et se précipite comme un furieux sur l'homme à la massue. Les deux individus se portent des coups terri-

bles et finissent par dégringoler les escaliers après s'être presque assommé l'un l'autre. Ils étaient d'un tel état, que les policemen n'eurent pas de peine à les conduire en prison.

OPINIONS EXTRÊMES.

Du côté des Femmes veuves.

Première Veuve.—J'ai été heureuse en mariage, je puis l'être encore. Les maris valent mieux qu'on ne prétend. Je me remarierai.

Deuxième Veuve.—J'ai été malheureuse dans mon premier ménage; j'ai donc des chances de bonheur pour mon second. Je me remarierai.

Troisième Veuve.—J'ai été heureuse dans mon premier mariage, malheureuse dans mon second; il faut jouer la belle. Je me remarierai.

Du côté des Hommes veufs.

Premier Veuf.—J'étais heureux en ménage. Oh! oui, je l'étais.... Je ne pourrais l'être davantage. Je ne me remarierai pas.

Deuxième Veuf.—Mon ménage était un enfer; me voilà délivré. Non, je ne me marierai pas.

Troisième Veuf.—Ça marchait mal dans mon premier ménage; encore un peu plus mal dans le second. Je ne suis pas curieux de savoir comment ça marcherait dans le troisième. Je ne me marierai pas!

En temps d'Exposition.

Un jour, à la sortie de l'Exposition, un bon bourgeois hèle un cocher et lui demande très-respectueusement de le conduire à son domicile.

—Ce sera dix francs, patron, fait le cocher avec une touchante familiarité.

—Dix francs! Ecoutez, mon ami, tranchons le différend; montez dans la voiture et je vous conduis pour cinquante sous!

La scène se passe dans un restaurant où il y a foule.

UN CONSOMMATEUR. — Garçon, ce

poisson est gâté; il n'est pas raisonnable de servir une pareille saleté à un client.

LE GARÇON.—Ah! vous êtes un client! Pardon, je ne vous avais pas reconnu. J'avais en effet demandé un poisson pour un étranger.

Il reprend le poisson et le sert tranquillement à un dîneur assis à une table voisine.

Nécrologies.

IN MEMORIAM!

O Dieu, accordez-leur un repos éternel;
Et permettez que la lumière divine brille à jamais sur eux.

L'Abbé J. N. Bouliane,

DE L'ANSE ST. JEAN.

« C'est fini! Mon bon Ange vient me chercher! »



Un mois de juillet dernier, une terrible épidémie, la *Picotte*, fit son apparition à l'Anse St. Jean, mission située sur la rive sud de la rivière Saguenay. La maladie prit bientôt une extension vraiment effrayante. Dans cette épreuve douloureuse, complètement isolés du reste du pays, les pauvres paroissiens de l'Anse St. Jean trouvèrent un ami véritable, un père tout dévoué, dans la personne de leur curé, le Rév. M. J. N. Bouliane.

Ce digne ministre du Christ ne ménagea pas son zèle ni ses fatigues. Il fut vraiment le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis: *Bonus pastor dat animam suam pro ovibus suis*. Hélas! cette parole divine s'est réalisée entièrement; Dieu a voulu que cette paroisse, si cruellement frappée déjà, en vit l'admirable et douloureux accomplisse-

ment ; le Rév. M. Bouliane succombe victime de son dévouement.

La première retraite ecclésiastique du diocèse de Chicoutimi venait de se terminer, le matin du 29 août. La cérémonie avait été belle à la Cathédrale de Chicoutimi. Aux pompes d'un office pontifical, où l'on s'était servi pour la première fois de riches ornements, présentés à Mgr de Chicoutimi par le clergé du comté de Charlevoix et quelques généreux amis, s'était ajoutée l'éloquente parole du R. P. Hamond, S. J., prédicateur de la retraite. Les voûtes du temple redisaient encore l'écho de ces touchantes paroles qu'avaient répétées les heureux retraitants ; *Ece quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* (Ps. 132, 1.) En un mot, la joie était dans tous les cœurs, quand arriva la triste nouvelle qu'un jeune membre de la famille sainte avait été frappé sur le champ du combat. Le curé de l'Anse St.-Jean venait de contracter l'affreuse maladie, et son état inspirait des inquiétudes. Telles étaient les informations apportées par une embarcation qui venait chercher du secours.

Avec un dévouement d'apôtre, le Révd. M. F. Gendron, curé de Tadousac, s'offrit pour le danger, et se rendit de suite à l'Anse St.-Jean.

Cependant l'état du malade ne paraissait pas désespéré. Mais le 3 septembre, le mal s'aggrava, et au milieu de la nuit, la pauvre mission avait perdu son pasteur.

Il avait vécu comme un saint. Il recouvra la connaissance parfaite une demi-heure avant ses derniers instants, et montra les dispositions les plus édifiantes. Il eut la force de se résigner à ne pas voir sa mère bien-aimée, avant de la quitter pour toujours ; il craignait de lui communiquer le fléau. Il bénit une dernière fois ceux qui l'entouraient, prononça ces consolantes paroles : "*C'est fini ! mon bon Ange vient me chercher,*" puis s'endormit suavement dans le Seigneur.

Pourquoi ne pas croire qu'il s'était offert comme victime de salut pour son peuple infortuné ? Dieu avait accepté l'holocauste.

La prudence, requise en ces circonstances, a de pénibles rigueurs. Ces paroissiens qui l'aimaient tant, pour lesquels il s'était dévoué jusqu'à la mort, n'ont pu revoir leur pasteur. Minis-

tre de l'autel, il ne repose pas sous le sanctuaire où il offrait le saint sacrifice ; ses restes mortels n'ont pas été dans le temple recevoir les dernières bénédictions de l'Eglise !

Né à la Malbaie, le 17 août 1851, M. Joseph Napoléon Bouliane venait de terminer sa vingt-huitième année. Il fit un excellent cours d'études au Collège de Ste.-Anne, et y passa sa première année de séminariste.

Pendant les deux années suivantes, il fut professeur au Petit-Séminaire de Chicoutimi. Ordonné prêtre le 26 mai 1877, il fut nommé au vicariat de St.-Philippe de Néri, qu'il laissa à l'automne pour celui de Chicoutimi, où il fut en même temps Préfet des Études au Séminaire. En septembre 1878, il fut nommé curé de l'Anse St.-Jean.

Tous ceux qui l'ont connu dans sa courte carrière savaient qu'écolier et séminariste il fut toujours très exemplaire. Il fut aussi un saint prêtre, dans toute la force du mot. Il avait déjà mérité, quoiqu'en bien peu de temps, l'immortelle couronne que Dieu a promise à ceux qui le servent fidèlement.

Le 9 septembre, un service funèbre a été chanté pour le repos de l'âme du regretté défunt dans la chapelle du Séminaire de Chicoutimi ; Mgr de Chicoutimi fit l'absoute. Un grand nombre de parents et d'amis y assistaient ; on y remarquait aussi les principaux citoyens de Chicoutimi.

Requiescat in pace !

MEMORIA.

Louis G. Martin,

DE MONTRÉAL.

Le 8 Septembre dernier, avaient lieu les funérailles de Louis Gustave Martin, architecte de Montréal, à St. Jacques de l'Achigan, sa paroisse natale.

Décédé à Montréal, chez son oncle John Haly, écr., commerçant de la ville de Montréal, le convoi funèbre partit de la résidence de ce dernier pour se rendre à St. Jacques de l'Achigan, le dimanche, veille des funérailles, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis empressés à venir rendre un dernier hommage de sympathie au dé-

funt qui avait toujours été un ami et citoyen modèle.

Trois à quatre cents personnes escortèrent le convoi funèbre sur un parcours d'environ deux milles.

Une suite nombreuse continua la route jusqu'au bout de l'île.

Dès le bas de l'Assomption et tout le long de la route jusqu'à St. Jacques, un grand nombre de citoyens s'étaient rendus en avant et se joignirent à l'escorte funèbre.

Le lendemain, 8 Septembre, environ deux mille personnes assistaient à la levée du corps et se pressaient ensuite dans l'Eglise Paroissiale pour rendre les derniers devoirs au regretté défunt et assister aux funérailles qui eurent lieu avec pompe et solennité.

R. I. P.

Edouard Normand,

DES TROIS-RIVIÈRES.

La mort vient de frapper un de nos concitoyens les plus estimés et respectés, Monsieur Edouard Normand, à l'âge avancé de quatre-vingts ans. M. Normand avait célébré ses noces d'or il y a cinq ans.

M. Normand fut le constructeur des anciens ponts du St. Maurice. Nous devons en grande partie à son zèle et à sa charité la construction et le maintien du couvent des Sœurs de la Charité des Trois-Rivières.

Le défunt était d'un talent tout particulier pour les travaux hydrauliques. Ce n'était pas le résultat d'études scientifiques, c'était comme un instinct merveilleusement développé par l'expérience et l'observation. Quoiqu'il en répugne aux ingénieurs diplômés de l'admettre, l'histoire constatera que c'est M. Normand qui, après les tentatives infructueuses de tant d'autres, a posé les assises du pont Victoria. Et ce talent remarquable pour saisir les secrets d'une science aussi difficile est héréditaire dans cette famille distinguée.

M. Normand était père de MM. T. E. Normand, Ecr., ex-Maire, et de J. B. Normand, Ecr., beau-père du Dr Gervais et grand-père de l'épouse de J. F. V. Bureau, Ecr. Il laisse une épouse inconsolable, et un grand nombre de parents et d'amis pour pleurer sur sa tombe.

Madame Leprohon,

DE MONTRÉAL.

Tous les amis de la littérature canadienne partageront, sans doute, la douleur avec laquelle nous avons appris la mort de Madame Dr. Leprohon, consul d'Espagne, arrivée samedi matin à Montréal, le 20 Septembre dernier.

Madame Leprohon (née Rose Anna Mullins,) naquit à Montréal et fit ses études au Couvent de la Congrégation Notre-Dame. De bonne heure, son goût l'attira vers la littérature qu'elle n'a cessé de cultiver avec succès. L'ancien recueil littéraire de M. Lovell, la *Literary Garland*, a publié d'elle une foule de pièces de poésies et de nouvelles. Les œuvres qui l'ont rendue populaire, sont : *Antoinette de Mirecourt*, *Armand Durand* et *Ida Beresford*, dont les sujets ont été tirés de l'histoire de notre pays. Dans ces derniers temps, Madame Leprohon écrivait dans le *Canadian Illustrated News*. Ses œuvres, d'un style facile et élégant, portent l'empreinte d'un esprit élevé. Elle a eu le bon goût de tirer ses sujets des mœurs du pays, et la couleur locale, qui n'a jamais manqué à ses ouvrages, leur donne un attrait de plus.

Madame Leprohon n'était âgée que de 49 ans ; et elle a succombé à une affection du cœur.

Informations spéciales.

Avis aux Abonnés.

Nous avons fait expédier aux abonnés hors de cette ville la CIRCULAIRE suivante, à la date du 9 septembre dernier, touchant les livres de comptes du *Foyer Domestique*.

"Nous nous empressons d'informer nos Abonnés que les *Livres de Comptes* de l'ancienne administration du FOYER DOMESTIQUE, vendus par ordre du syndic officiel, sont devenus la propriété de la nouvelle Administration du *Foyer Domestique*.

"Ainsi, rien ne sera changé dans l'ordre des responsabilités de chacun des Abonnés vis-à-vis du journal, et nous les sollicitons à nous adresser au plus tôt ce qu'ils doivent, soit

“ pour l'année courante, soit pour les années précédentes.

“ C'est peu de chose pour chaque souscripteur, et cependant la réunion de ces diverses petites sommes forme une valeur très précieuse pour nous, surtout après les sacrifices que nous avons dû nous imposer depuis trois mois pour ne pas voir disparaître cette utile publication.

“ Nous avons le bonheur de voir que les sympathies augmentent en faveur de notre œuvre, et que le zèle s'exerce avec plus d'activité, car chaque mois nous apporte un nombre assez considérable de nouveaux abonnés. On comprend, en certains lieux, que c'est en unissant les efforts communs qu'on parvient à faire triompher les entreprises utiles.

“ Nous espérons pouvoir offrir, comme par le passé, une nouvelle PRIME aux Abonnés, le 1er janvier prochain, laquelle sera très agréablement reçue, nous en avons la conviction.

“ Le personnel de la rédaction reste le même, et grâce à la bienveillance de plusieurs autres écrivains de mérite, on espère rendre le *Foyer* encore plus attrayant que par le passé.”

Par oubli, nous avons omis de mentionner que M. Stanislas Drapeau, propriétaire-fondateur du *Foyer Domestique*, continu d'en être l'Administrateur comme ci-devant.

Toute la correspondance, envoi d'argent, etc., etc., devra être adressé à F. A. CHABOT, gérant du *Foyer Domestique*, Ottawa.

II.

A ce qui précède, nous ajouterons seulement, que les abonnés qui se font un devoir de payer à première demande sont en assez grand nombre, il est vrai, mais comme le *Foyer Domestique* n'a pas d'autres revenus que ses abonnements, il devient strictement nécessaire que tous indistinctement se rendent à notre appel, afin de nous aider à traverser la crise, à payer les frais de la publication de chaque mois, et à faire honneur à tous nos autres engagements.

Quant aux abonnés qui ont cessé de recevoir notre Publication, sans nous payer, il ne nous reste point d'autre alternative que de placer leurs comptes entre les mains de nos Avocats, pour collection forcée.

NOUVELLE PRIME !

L'Administration du *Foyer Domestique* a l'honneur d'informer ses dévoués abonnés, et le public en général, qu'elle fait préparer actuellement une nouvelle PRIME, qui sera expédiée à tous ceux qui s'abonneront à cette Publication ou qui renouvelleront d'ici au 1er janvier leur abonnement pour l'année prochaine, en lui envoyant le montant de la souscription annuelle (\$2.00), ainsi que les arrérages, s'il y en a.

Cette Prime, qui sera agréablement reçue, sans nul doute, se composera d'une gravure chromos-lytographique, de 16 sur 22 pouces, renfermant les

PORTRAITS

De NN. SS. les EVÊQUES

De la Province Ecclésiastique de Québec.

Le dévouement des catholiques à l'Episcopat nous fait espérer que tous s'empresseront à profiter de cette favorable occasion pour enrichir leur demeure de ce vénérable et précieux MÉDAILLON, qui sera pour toutes les familles d'un grand charme.

PRIMES, EXCEPTIONNELLES.

Grand Concours ouvert au Public.

TOUS GAGNANT DE L'ARGENT !

Dans le but d'obtenir une circulation très étendue, nous ouvrons dès ce jour à l'activité publique de nos abonnés, agents, et autres, un

GRAND CONCOURS

destiné, selon nos prévisions, à créer non seulement une émulation d'intérêt personnel mais d'offrir en même temps un moyen fort précieux pour le soutien du *Foyer Domestique*.

En vue de ce double intérêt, nous avons donc résolu d'offrir des

PRIMES SPECIALES

à toutes personnes qui nous obtiendront des nouveaux abonnés, d'ici au 1er Décembre prochain, avec la remise du prix d'abonnement (\$2.00) de chaque tel abonné. Il y aura

10 PRIMES SPECIALES,

ÉVALUÉES A \$560,

qui seront données aux DIX LISTES les plus chargées de noms. Pour toutes les autres Listes, quelqu'en soit le nombre, une remise en argent de 20 CENTINS par abonné sera faite par l'Administration du *Foyer Domestique*.

Par ce mode, tous gagneront quelque chose. Voici l'ordre des Primes offertes, et leur valeur.

- | | |
|--|----------|
| 1.—Un Orgue-Salon, ayant 5 octaves et 6 registres, savoir: diapason, mélodie, flûte d'amour, voix céleste, principal et voix humaine. Boîte en noyer noir, et garanti pour 5 ans. Valeur..... | \$200.00 |
| 2.—Un Orgue-Salon, ayant 5 octaves et 9 registres, savoir: diapason, hautbois, dulcet, principal, violina, flûte, dulcina, écho et voix humaine. Boîte en noyer noir, et garanti pour 5 ans. Valeur..... | 150.00 |
| 3.—Un Moulin à coudre, de Victor, valant..... | 45.00 |
| 4.—Un Moulin à coudre, de Singer, valant..... | 45.00 |
| 5.—Un Moulin à coudre, de Wheeler & Wilson, valant..... | 45.00 |
| 6.—Une Bourse, renfermant..... | 25.00 |
| 7.—Une Bourse, renfermant..... | 20.00 |
| 8.—Une Bourse, renfermant..... | 15.00 |
| 9.—Une Bourse, renfermant..... | 10.00 |
| 10.—Une Bourse, renfermant.... | 5.00 |

Valeur totale.....\$560.00

Pour toutes les autres Listes, comme il est dit ci-dessus, et quelqu'en soit le nombre, il leur sera alloué 20 CENTINS par chaque abonné obtenu, que l'Administration du *Foyer Domestique* leur transmettra après le dépeuillement fait des Listes, dans la première semaine de Décembre prochain.

Le dépeuillement des Listes se fera

le 2 Décembre, en présence d'un Comité choisi à cet effet, lequel signera le Rapport qui sera publié dans le *Foyer Domestique*, et dans lequel sera fait mention du nombre d'abonnés obtenus par chaque compétiteur.

CONDITIONS DU CONCOURS.

1o. Afin de mettre les campagnes sur un pied d'égalité approximative avec les villes, dans cette lutte du Concours, les Primes offertes sont divisées comme suit :

	Valeur.
Pour les Villes (1), les Nos. 2, 4 et 6.....	\$220.00
Pour les campagnes, les Nos. 1, 3, 5, 7, 8, 9 et 10.....	340.00
	\$560.00

2o. Il faudra que le dépeuillement de toutes les Listes donne au moins un chiffre total de 1,000 abonnés nouveaux, pour mériter et obtenir les 10 PRIMES SPÉCIALES. S'il n'y avait que la moitié de ce chiffre, alors il n'y aurait que 4 PRIX : les Primes No. 2 et 3 pour les Campagnes, et 4 et 5 pour les Villes, à part les 20 CENTINS par abonné alloués à chacun des Compétiteurs qui n'aura pas eu l'une des Primes spéciales sus-mentionnées.

On nous informe qu'un journal de modes, à New-York, ayant offert en Prime un Piano de \$750, eût un succès immense. Il n'y avait alors, cependant, qu'une seule chance d'offerte, tandis que nous en offrons DIX, à part une commission de 10 par cent sur toutes les remises qui nous seront faites par les compétiteurs non gagnants.

Telle est donc l'occasion favorable que nous offrons à ceux qui désirent enrichir leur domicile d'un meuble élégant, riche, utile et agréable, et nous espérons que ce projet saura intéresser plusieurs centaines de personnes, tant dans les villes que dans les campagnes.

L'ADMINISTRATION.

Ottawa, 1er Octobre 1879.

(1) Les villes qui auront à lutter ensemble sont : Ottawa, Montréal, Trois-Rivières, Québec, N.-D. de Lévis, Rimouski, Snerbrooke, St. Hyacinthe, St. Jean et Sorel.

AUX LECTEURS.

Comme nous l'exprimions dans la dernière livraison du *Foyer Domestique*, nous voulons que cette REVUE de littérature catholique convienne aux vieillards aussi bien qu'aux jeunes gens, aux mères et à leurs filles; qu'elle soit le délassement des heures de loisir de l'Été et des longues soirées de l'Hiver; que chacun y trouve ce qui lui plaît; l'un, un roman honnête, moral dans son développement, son but et son action; l'autre, un récit de voyage, un souvenir de quelque belle contrée et de ses monuments; celui-là, une étude historique, fruit de recherches consciencieuses et intéressantes; celui-ci, des biographies, des monographies et des légendes; et çà et là quelque page sérieuse qui affirme et soutienne notre foi, nos doctrines et nos convictions. Enfin, nous voulons que ce RECUEIL soit le Livre d'Or de la famille, le véritable Album du foyer domestique.

Comme nous l'avons déjà annoncé, nous commençons aujourd'hui la publication d'une NOUVELLE intéressante, par Madame BOURDON, intitulée : **Lucy ou la Perle Précieuse**. Cette œuvre charmante saura intéresser la mère de famille, par le charme des observations, les aperçus ingénieux, et la finesse de l'esprit dans les détails.

Lucy, l'héroïne, est une chrétienne dont la foi n'a pu être suffisamment éclairée, pour lui donner cette paix de l'âme si nécessaire à tous. On la suit avec un intérêt poignant dans les luttes sans cesse renouvelées de son existence tourmentée secrètement par la conscience. On peut apprendre là à quelle source il faut s'abreuver pour arriver au triomphe.

Le lecteur en jugera.

Quant à la publication du grand roman historique de M. Charles BUET, François le Balafre, comme devant commencer à paraître aujourd'hui, nous croyons devoir en retarder la publication jusqu'au 1er janvier, afin d'offrir aux nouveaux abonnés du mois de janvier prochain l'œuvre complète.

Nous espérons que cette œuvre, avec ses péripéties multipliées, ses incidents dramatiques, ses personnages si vivants, aura un grand succès, et que cette publication aura l'effet de nous procurer plusieurs centaines de nouveaux abonnés.

RECRÉATIONS.

JEUX D'ESPRIT.—No. 4.

Charade.

Jadis monnaie de bon aloi
D'une nation pauvre et fière,
Aujourd'hui valons plus qu'un roi,
C'est mon premier. La tête altière
De mon dernier, comme un bellroi,
Domine les cimes neigeuses.
De mon entier avec ellroi,
Fuyez les armes venimeuses.

Enigme.

Je suis un corps sans âme,
Et j'ai du mouvement,
Je m'arrête aussitôt qu'un indiscret me touche
Je sais marcher sans pieds,
Je puis parler sans bouche,
Et sans jamais sortir,
Je cours incessamment.
Ce que je ne sais pas
Je puis même l'apprendre,
Et lorsque je me tais
Je sais me faire entendre.
Je parle avec méthode
Et je suis sans raison;
Un sévère tyran me tient en sa puissance
Et bien que le soleil preside à ma naissance,
J'habite une sombre prison.

Logogriphe.

Sur mes cinq pieds je suis dans chaque livre,
J'amuse ou j'instruis le lecteur;
Mets-moi la tête à bas, tu me verras revivre
Dans une belle fleur.

Métagramme.

De filer le produit de ma riche semence
Le secret aux mortels par Iris fut donné.
Je naquis, dit l'histoire, au bord d'un fleuve im-
[mense,
Dont le nom memorable est mon nom renversé.

Problème.

Quel est l'animal le plus heureux ?

N. B.—Les Réponses ou Solutions aux Problèmes ci-dessus, paraîtront au prochain numéro.

RÉPONSES

aux Problèmes insérés dans notre dernière livraison.

(Jeux d'Esprit, No. 3.)

Charade.—MENCURE.

Enigme.—CHIEN.

Logogriphe.—US.

Métagramme.—SERVENT, SARBENT.

Problème.—Chacun des deux maris étant veuf avec une fille a épousé en seconds nocces la fille de l'autre. Ils sont donc chacun le père de la femme de l'autre.

Bulletin des Annonces.

Agents du "Foyer Domestique."

Les personnes dont les noms suivent sont autorisées à recevoir le prix de l'abonnement au *Foyer Domestique*.

PROVINCE DE QUEBEC.

Montréal.....	Ignace St. Amour.	Arthabaskaville.....	Aimé Dion.
Québec.....	Etienne Légaré.	Compton.....	L. N. Chartier.
Trois-Rivières.....	P. L. Hubert, N. P.	Rivière du Loup (En Haut).....	T. T. Rivard.
Lévis.....	Elzéar Bédard.	Longueuil.....	F. X. Valade.
St. Charles.....	P. P. Dallaire.	Sault-au-Récollet.....	J. B. Beauchamp.
Ste. Anne Lapocatière.....	Geo. L'Évêque.	St. Eustache.....	Daniel Ethier.
Kamouraska.....	P. C. Dupuy.	Ste. Foye.....	Félix Belleau.
Rimouski.....	Alph. Couillard.	St. Henri de Lauzon.....	G. Roy.
Sherbrooke.....	F. X. Désève.	St. Hugues.....	E. Lafontaine.
St. Hyacinthe.....	Louis H. Taché.	St. Romuald, (Lévis).....	Joseph Fortin.
Sorel.....	J. O. Weillbrenner.	Ste. Rose.....	A. E. Léonard.
St. Jean.....	Jean Bourguignon.	St. Tite.....	J. N. Buist.

MANITOBA.

St. Boniface.....	A. A. Larivière.	Winnipeg.....	Noé Chevrier.
-------------------	------------------	---------------	---------------

ETATS-UNIS.

Détroit, (Michigan).....	Ed. Racicot.	Putnam, (Connecticut).....	E. Vinet.
Northampton, (Mass.).....	A. Ménard.	St. Albans, Vermont).....	Dr. G. Thibault.

LE PORTRAIT DE S. S., LEON XIII.

Est en vente aux Bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de \$0.50 par copie, ou \$4.00 par 12 copies.—Expédiés *franco*.

DOMINION ORGAN Co., Bowmanville, Ont.

Les ORGUES DE LA PUISSANCE ont obtenu les prix partout où elles ont été exhibées.
 Au "Centenaire" la plus haute récompense.—Médaille Internationale et Diplôme d'honneur pour le meilleur ORGUE HARMONIUM du monde.—Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense.....
 PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs.....
 PREMIER PRIX Médaille et Diplôme.....
 PREMIER PRIX.....
 PREMIER PRIX.....
 PREMIER PRIX.....
 PREMIER PRIX.....
 PREMIER PRIX.....
 PREMIER PRIX.....
 PREMIER PRIX.....
 MEDAILLE INTERNATIONALE et Diplôme d'honneur.....
 MEDAILLE D'OR.....

Chaque Instrument Garanti pour 5 Ans.—Prix réduits.

Instruments pour Eglises et Chapelles faits sur commande.—Prix de \$50.00 à \$1200 00. Ecrivez pour Catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

Agent Général pour la Province de Québec.

P. O. Boite 1403.—Montréal.

P. O. Boite 231.—TROIS-RIVIERES.

DÉPOT D'INSTRUMENTS A TROIS-RIVIERES, No. 3, RUE DU PLATON.

Imp. du "Foyer Domestique"

On exécute à cette Imprimerie toutes sortes d'impressions de luxe et de goût, avec promptitude et à bas prix.

Bulletin des annonces.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DES INSTITUTIONS CHARITABLES DU CANADA.

Depuis leur fondation jusqu'à nos jours.

La première livraison de cet Ouvrage est en vente aux bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de **25 CENTIMS** seulement.

Ce bas prix a été adopté, afin de faire écouler plus activement l'Ouvrage. Chaque livraison renfermera environ 150 pages.

On prie les personnes désireuses d'encourager cette Publication à faire l'achat de suite de cette première livraison, afin de fixer le chiffre du tirage des livraisons futures.

S'adresser par lettre à

STANISLAS DRAPEAU,

Ottawa.

Debats de la Législature Provinciale

Deuxième Session, 4ème Parlement.

1874.

PRIX \$2.50 l'Exemplaire Relié.

G. ALPH. DESJARDINS,

Bureau du Canadien,

Québec.

LE MOYEN DE FAIRE DE L'ARGENT
DANS LA RUE WALL,
A NEW-YORK.

UN MANUEL.

Pour ceux qui ont des capitaux à investir, vient de paraître; il fait voir comment Jay Gould, Vanderbilt et les millionnaires de la rue Wall font leur fortune. La première copie est envoyée gratis.

S'adresser à

LEVINGSTON & Co., EDITEURS,

36 Broadway et 7 Exchange Court,

New-York.

Geo. P. Rowell & Co's.

Newspaper Advertising Bureau,

10 Spruce Str., New-York.

AGENTS DEMANDÉS.

Nous avons besoin d'Agents auxquels nous paierons \$100 par mois, à part les dépenses ordinaires, ou nous leur allouons une large commission pour la vente de nos nouvelles et étonnantes inventions.

Pas de déception.

Echantillons fournis gratuitement sur demande.

S'adresser à

Sherman & Co.,

Marshall, Mich., États-Unis

Alexandre Caron,
AGENT D'ASSURANCE
Contre le Feu, les Accidents et sur la Vie.

Se charge de la collection des comptes, ventes de terres, etc., à des taux

TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser au Bureau de Poste de la Rivière du Loup (en Haut), Province de Québec.

EN VENTE.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

Pour les années 1876, 1877. et 1878.

PRIX.—\$2.00 pour chaque année.

Ed. PHILIBERT,
AVOCAT.

Prend toutes poursuites et défenses,
Civiles ou Criminelles.

Bureau : 76, Québec, rue St.

Pierre,

DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

HEURES DE BUREAU : De 9 A.M. à 3 P.M.

LA

GAZETTE D'OTTAWA,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL, AGRICOLE et LITTÉRAIRE.

CE JOURNAL EST PUBLIÉ

TOUS les JOURS,

A raison de \$4 par an.

\$10. SAVED!

Buy the IMPROVED

VICTOR

Sewing Machine.



It is so simple in construction and runs so easily that a child can operate it.

It has the straight, self-setting needle, our improved shuttle, with a perfect tension, which does not change as the bobbin becomes exhausted.

All the wearing points are adjustable, and it combines every desirable improvement.

Every Machine is sent out ready for use, after being thoroughly tested.

Notwithstanding the GREAT REDUCTION IN PRICES we continue to use the best material and exercise the greatest care in their manufacture.

VICTOR SEWING MACHINE CO.,

Western Branch Office, 361 West Madison St., Chicago, Ill. PRINCIPAL OFFICE and Manufacturing, Middletown, Conn.